#### **MARDI 14 MARS 2017**

#### à 19H00

#### **PROCES-VERBAL**

Le Conseil municipal de TOUL, régulièrement convoqué, s'est réuni mardi 14 mars 2017 à 19h00, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Alde HARMAND. Maire.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. HARMAND, Mme LE PIOUFF, M. HEYOB, Mme BRETENOUX, M. HOWALD (jusqu'au point n°1), Mmes ASSFLED-LAMAZE, LALEVEE, MM. BOURGEOIS, DE SANTIS, Mmes VIOT, ALLOUCHI-GHAZZALE (à partir du point n°2), MM. VERGEOT, GAUVIN, Mme GAY, M. ADRAYNI, Mme GUEGUEN, M. ANSTETT, Mme CAMUS, M. SCHILLING, Mme EZAROIL, M. LUCOT, Mmes DEMIRBAS, MASSENET-OZDEMIR, M. MATTEUDI, Mme LAGARDE, MM. MANGEOT, BAUER, Mme ANDRE, MM. STEINBACH, VIGNERON.

### **ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR:**

M. HOWALD à Mme BRETENOUX (à partir du point n°2)
M. BOCANEGRA à M. HEYOB
Mme ALLOUCHI-GHAZZALE à M. BOURGEOIS (jusqu'au point n°1)
Mme ERDEM à Mme LE PIOUFF
Mme CARRIER à Mme LAGARDE

Le quorum étant atteint.

M. VERGEOT est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2017 est adopté à l'unanimité. M. MATTEUDI s'abstenant n'étant pas là au Conseil municipal du 31 janvier 2017.

M. le Maire fait la déclaration suivante :

« Mes chers collèques.

Nous ouvrons ce soir un Conseil majoritairement consacré à notre débat annuel sur les orientations budgétaires de la collectivité, une année charnière puisque nous arrivons désormais à la moitié de notre mandat.

Loin des messages véhiculés par les postures politiques, notre projet avance à bon rythme. 2017 constitue un moment idéal pour jeter un coup d'œil dans le rétroviseur et faire le point sur ce que nous avons accompli.

Car beaucoup a été réalisé, tant sur la gestion de la collectivité que sur la mise en œuvre de notre projet de mandat.

Notre équipe s'est tout d'abord concentrée sur une gestion consciencieuse du fonctionnement de la collectivité, condition indispensable à la réussite de notre projet pour les Toulois.

Je tiens ici à souligner <u>l'importante reprise en matière de ressources humaines</u>, une des masses budgétaires les plus difficiles à maitriser. Des efforts considérables ont été impulsés sur les différents postes, à commencer par les heures supplémentaires qui ont été pratiquement divisées par 3 depuis 2014. Dans le même temps, nous avons engagé un chantier de longue haleine autour de l'absentéisme. Cette question demeure une problématique centrale dans toutes les collectivités, la nôtre, bien entendu, n'y échappe pas. Elle est très souvent liée à la pénibilité à long terme de certaines missions, je pense aux agents d'entretien, aux agents du domaine de la petite enfance, ou encore aux agents en poste dans

des ateliers techniques. Dans ce cadre, nous avons redoublé d'efforts sur la prévention, en lien avec les professionnels du centre de gestion tels que les ergothérapeutes, sur la gestion des remplacements et sur les recherches de reclassement, qui nécessitent un temps long et une énergie importante pour aboutir. C'est un travail qui doit être fait dans la finesse, au cas par cas, que nous souhaitons amplifier et structurer davantage en 2017.

Tous ces efforts de gestion interne nous ont permis, dans un contexte contraint, de mettre en œuvre en 2015 une mesure sociale forte pour nos agents avec les chèques déjeuner, qui ont rencontré le succès attendu. Nous avons aussi pu procéder à des ouvertures de poste là où les besoins le nécessitaient, comme dans la Police Municipale dont je rappelle que les effectifs ont été triplés. Je pourrais citer également le centre socio-culturel, ou encore les référents périscolaires. Ces ouvertures de postes correspondent à la mise en œuvre de notre projet, nous les assumons pleinement. Je rappelle en effet que le service public et l'action d'une collectivité ne se limitent pas aux investissements réalisés mais sont constitués essentiellement des missions accomplies jour après jour par nos agents.

Ce focus sur notre politique RH me permet de souligner au passage l'implication exceptionnelle de toute l'équipe du service des ressources humaines et de la DGA Ressources en général. Les fonctions ressources travaillent par essence dans l'ombre et n'ont pas souvent, même très rarement, l'occasion d'être valorisées, mais je peux vous assurer que nous disposons d'agents formidables pour lesquelles la notion d'engagement public n'est pas un faible mot.

Je ne peux parler de gestion sans évoquer un autre chapitre difficilement maîtrisable, <u>le fameux chapitre des charges à caractère général</u>. 2014 et 2015 ont été particulièrement consacrés à analyser avec précision ce chapitre « fouillis », qui rassemble aussi bien les travaux d'entretien des toitures que l'achat des fournitures de bureau. Nous avons obtenu de bons résultats dans les économies réalisées, même s'ils sont cette année moins visibles comptablement, nous en reparlerons tout à l'heure.

Je le disais, ces efforts de gestion, en plus de s'assurer d'une utilisation saine de chaque denier public, étaient indispensables à la concrétisation de notre projet.

# Le plan de mandat que nous nous étions fixés suit ainsi son rythme : sur 100 propositions, nous arrivons à 49 éléments de notre programme, déjà réalisés ou prêts à l'être en 2017.

Je n'en ferai pas le décompte détaillé ici, ce n'est pas l'objet, mais rappelons-nous de quelques avancées symboliques autour des trois grands piliers qui guident notre action depuis 2014 et qui traduisent la constance de nos engagements pour la Ville :

- Nous bénéficions d'une Ville plus attractive avec, par exemple, une animation estivale de taille pour une commune comme la nôtre, qui attire depuis 2015 un public nombreux, un marché bi-hebdomadaire renouvelé pour lequel les professionnels apprécient les efforts réalisés, un maillage très fin en terme d'équipements culturels, socio-culturels et sportifs (je pense à la création du Street Park, au synthétique de Pont Bernon, au développement du Musée et de Citea...), et nous commençons à cueillir les fruits de tout le travail mené auprès des investisseurs nombreux à s'intéresser à Toul. C'est une véritable démarche de cercle vertueux que nous portons pour Toul et au-delà, pour le Toulois.
- Nous bénéficions d'une ville plus attentive à ses habitants, je pense aux actions réalisées dans les domaines de la couverture santé, de la progressivité des tarifs pour le portage de repas à nos aînés, des actions de prévention à leur attention, du renforcement de la police et de la prévention de rue, ainsi qu'à toute la politique menée par le CCAS et le centre socio-culturel auxquels nous avons donné les moyens de fonctionner efficacement.
- Nous bénéficions d'une ville plus verte, davantage tournée vers la durabilité, à travers les nombreux efforts réalisés sur la végétalisation du centre-ville, les approvisionnements en circuit court, ou encore la politique « zéro phyto », et nous

avons fortement accentué toute notre politique éducative, très largement tournée vers l'apprentissage de la citoyenneté.

\*\*\*

Les grandes orientations qui seront présentées ce soir continuent de traduire nos objectifs politiques en actes concrets, en tenant compte des nouvelles mesures qui impactent notre collectivité. Avec des recettes de plus en plus contraintes, c'est à un véritable effet ciseau que nous sommes en effet confrontés dans notre construction budgétaire, comme toutes les collectivités locales.

Cette année, en plus des désormais traditionnelles participations de la collectivité au redressement des finances publiques, ce sont particulièrement les ressources humaines qui sont concernées par les choix gouvernementaux, venant bousculer très fortement notre masse salariale.

Bien sûr en tant que Maire je me réjouis de l'impact que ces décisions auront sur le pouvoir d'achat des agents. Mais en tant que Maire je m'inquiète aussi des conséquences de ces choix sur les finances locales. Mises bout à bout, les différentes contributions et dépenses imposées à la collectivité représentent pas moins de 700 000 €, à inscrire automatiquement dans notre construction budgétaire sans avoir fait le moindre choix politique.

Ces données méritent d'être gardées à l'esprit pour mieux comprendre la difficulté de l'exercice.

Malgré tout, loin des reculs de service au public observés dans certaines collectivités, nous ceuvrons pour vous proposer cette année encore de nouvelles avancées. Ce débat budgétaire proposera tout à l'heure à votre discussion de nombreuses orientations dans le but d'offrir des services et équipements toujours plus qualitatifs en direction de tous les publics, dont nous écoutons attentivement les besoins. En résumé, notre construction budgétaire traduit nos valeurs politiques profondes en actes concrets, au service des Touloises et des Toulois.

Pour finir mes chers collègues, et avant de procéder à l'examen de notre ordre du jour, j'ai le plaisir de vous informer de l'arrivée de Monsieur Charles GOURVENNEC à la tête de Toul Habitat. Architecte de formation, Monsieur GOURVENNEC a rejoint notre office intercommunal le 1<sup>er</sup> mars dernier, après avoir occupé le poste de directeur de l'aménagement et de la construction au sein d'une société immobilière gérant un parc de 19 000 logements. J'ai toute confiance en notre nouveau directeur général de Toul Habitat pour mener à bien les chantiers qui lui sont confiés, en particulier dans la reconstruction d'un dialogue humain et efficace entre l'office et les locataires, dans le suivi rigoureux des chantiers et dans la mise en œuvre des grands projets patrimoniaux qui permettront d'adapter l'offre aux besoins des habitants.

Vous aurez l'occasion de rencontrer Monsieur GOURVENNEC lors d'une prochaine séance de notre assemblée, à laquelle je le convierai pour une présentation des projets à venir. Je vous remercie. »

\_\_\_\_\_

#### M. HARMAND présente la délibération suivante :

# 1) COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE (CLECT) – DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT.

Suite au Conseil Communautaire du 26 janvier dernier et tel qu'acté dans le protocole financier de fusion, la composition de la CLECT au sein de la Communauté de Communes Terres Touloises a été arrêtée à 1 membre titulaire et 1 membre suppléant par commune.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », réunie le mardi 7 mars 2017, le Conseil municipal, à la majorité, désigne 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour représenter la commune de Toul comme suit :

Sont désignés :

Titulaire : Alde HARMAND Suppléant : Alain BOURGEOIS

Mme LAGARDE et son pouvoir, MM. MANGEOT, BAUER votant contre.

MM. HARMAND, BOURGEOIS, HEYOB, DE SANTIS, HOWALD, Mmes LE PIOUFF, BRETENOUX, ASSFELD-LAMAZE, LALEVEE présentent la délibération suivante :

#### 2) FINANCES: RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 (ROB).

L'article 107 de la loi NOTRe en date du 7 août 2015, a modifié les articles L 3312-1 et L. 2312-1 di CGCT concernant le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) des communes qui doit se tenir, pour toutes les collectivités concernées, dans un délai de deux mois précédents l'examen du budget.

Article L 2312-1 du CGCT : le Maire devra présenter au Conseil municipal un rapport sur :

- Les orientations budgétaires ;
- Les engagements pluriannuels envisagés
- La structure et la gestion de la dette ;
- La présentation de la structure et évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport devra aussi comporter notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Ce rapport devra donner lieu à un débat au Conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Ce rapport fait l'objet d'une délibération spécifique.

Le **débat d'orientation budgétaire** représente une étape essentielle dans la procédure de préparation budgétaire. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur Collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Ce document vous présente :

- Les éléments de contexte national et local ;
- Les indicateurs économiques et socio-économiques ;
- Le contexte financier communal ;
- Les orientations de la politique municipale.

#### I. Un assouplissement de la contribution au redressement des finances publiques

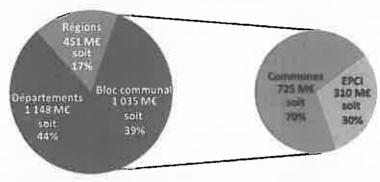
La loi de finances pour 2017 asscuplit la contribution au redressement des finances publiques du bloc communal.

Alors que les concours financiers de l'Etat aux collectivités devaient diminuer de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017, le gouvernement a décidé d'alléger la part supportée par le bloc communal. Ainsi, l'effort au redressement des finances publiques sera réduit de moitié par rapport aux prévisions initiales.

Après des baisses successives de 1,5 Md€ en 2014, et 3,67 Md€ en 2015 et 2016, les concours financiers de l'Etat aux collectivités diminueront de 2,67 milliards en 2017. La charge du bloc communal qui est portée à 70% par les communes, passe de 2,07 Md€ à 1,03 Md€.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation de l'Etat aux collectivités, supporte la majeure partie de cette baisse (-7,6% par rapport à 2016) avec un recul de 2,61 milliards d'euros.





**OLa Banque Postale Collectivités Locales** 

#### II. Une réforme de la DGF abrogée...

Reportée une première fois en 2017 par la loi de finances 2016, la réforme de la DGF est finalement abrogée. Le gouvernement souhaite que cette réforme soit inscrite dans une loi spécifique qui prendra en compte la nouvelle carte intercommunale.

Cette réforme avait pour objectifs de rendre la DGF plus lisible et plus équitable en supprimant progressivement les écarts de ressources entre collectivités. D'une part, en simplifiant l'architecture de la dotation forfaitaire des communes. Et d'autre part, les dotations de péréquation devaient cibler leurs efforts vers les communes les plus en difficultés et en se concentrant sur la DSU et la DSR, supprimant ainsi la dotation nationale de péréquation.

#### III. ...et une péréquation renforcée grâce aux variables d'ajustement.

De leur côté, les mécanismes de péréquation, outils de redistribution qui visent à réduire les écarts de richesse entre les différentes collectivités territoriales continuent de progresser.

La péréquation verticale, assurée par les dotations de l'Etat aux collectivités principalement au sein de la DGF, permet de mieux cibler les communes les plus défavorisées. En 2017, les crédits de péréquation progresseront de 360 millions d'euros dont :

- Dotation de Solidarité Urbaine (DSU): +180 millions d'euros,
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR): +180 millions d'euros,

La péréquation horizontale, permet quant à elle de réduire les inégalités territoriales au moyen d'un transfert de ressources entre collectivités. Si à première vue la péréquation semble plutôt verticale, en réalité la péréquation est essentiellement financée entre collectivités et donc horizontalement. En effet, sur 560 millions d'euros de hausse de la péréquation, 310 millions d'euros provient des variables d'ajustement comme l'écrêtement de la DGF. Au total, les concours financiers de l'Etat se montent à 48 milliards d'euros et à 63 milliards d'euros si l'on intègre l'ensemble des transferts financiers (dégrèvements, amendes, autres crédits budgétaires...)

#### IV. Réforme de la dotation solidarité urbaine et de cohésion sociale

La réforme de la DGF a été totalement abrogée par la loi de finances 2017, mais une de ses composantes est réformée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. En effet, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) connaît quelques modifications dans son fonctionnement.

Tout d'abord, on constate un changement dans le nombre de communes éligibles. La proportion des communes de plus de 10 000 habitants éligibles à la DSU passe de 751 à 668. De plus, la DSU dite « cible » (250 premières communes) est supprimée. Cette suppression a pour conséquence de répartir la hausse annuelle de la DSU sur l'ensemble des communes éligibles et non plus seulement aux 250 premières. En 2016, la situation privilégiait les communes classées du rang 1 à 250, en leur attribuant une part importante de la hausse de l'enveloppe. Si en 2016 les communes de la DSU « cible » constatait une progression moyenne de 22€ par habitant, ce n'est plus le cas en 2017. On estime l'augmentation moyenne à seulement 13€ par habitant.

Il est aussi instauré une modification des pondérations de l'indice synthétique de ressources et de charges pour l'éligibilité à la DSU. Ainsi, une part plus importante de l'indice est accordée au critère du revenu par habitant au détriment du potentiel financier. Aussi, l'impact sur le classement des communes est important, puisqu'en moyenne on constate une variation de 36 rangs.

#### V. Une volonté de soutenir l'investissement local

La loi de finances 2017 a maintenu le fonds d'aide à l'investissement du bloc communal et l'a abondé de 200 millions d'euros supplémentaires pour atteindre 1,2 milliard d'euros.

La loi charge les Préfets de région de la gestion des deux enveloppes suivantes :

- 600 millions € consacrés à de grandes priorités d'investissement.
  - o 450 millions € pour les contrats conclus entre l'Etat, les communes et les intercommunalités (projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de mise aux normes d'équipements publics, ...).
  - o 150 millions € à destination des métropoles créées avant le 1er janvier 2017.
- 600 millions € destinés à soutenir le développement des territoires ruraux.
  - o 216 millions € pour financer les contrats de ruralité.
  - o 384 millions € pour abonder la DETR.

#### VI. Une masse budgétaire salariale difficile à maitriser

Les décisions prises par le législateur sur les modalités de rémunération impactent directement les collectivités territoriales. Ces dernières pourront constater un effet sur la masse salariale et donc sur les finances globales.

Ainsi, deux points majeurs impactent les collectivités :

- Une augmentation du point d'indice de la fonction publique :
  - o Au 1er juillet 2016: +0,6%
  - o Au 1er février 2017 : +0,6%
- La mise en œuvre du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) qui consiste en la revalorisation du traitement des agents publics et la modification du déroulement de leurs carrières.

#### VII. Une carte intercommunale bouleversée et un impact sur le FPIC

#### Une réduction du nombre des intercommunalités

L'émiettement communal est un phénomène fort en France, le législateur entend donc promouvoir l'intercommunalité en prévoyant la possibilité, pour les communes de se regrouper dans des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Avec la loi NOTRé et les nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), le nombre de groupements à fiscalité propre passe de 2 062 en 2016 à 1 266 au 1er janvier 2017.

#### Une carte qui modifie la redistribution du FPIC

Les modifications de la carte intercommunale affecteront les périmètres mais aussi les critères de richesse des EPCI.

Avec les différentes fusions et extensions certains territoires pourront changer de statut (contributeur/bénéficiaire) par rapport au FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales). En effet, le potentiel financier agrégé sera modifié au sein des EPCI suite aux variations de population et aux changements de périmètres.

#### La situation intercommunale pour la Ville de Toul

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes du Toulois et la communauté de communes d'Hazelle en Haye, ont fusionné pour donner naissance à la communauté de communes Terres Touloises (CC2T).

Cette fusion apporte plusieurs modifications :

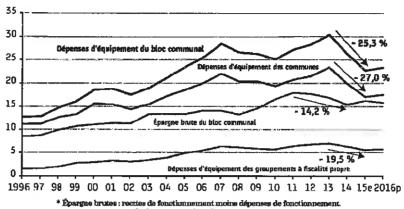
- Une redéfinition du périmètre intercommunal (Passe de 34 à 43 communes)
- Une population plus importante (Passe de 38 262 à 46 348 habitants)
- Des modifications d'ordre financier, en matière de potentiel fiscal et financier agrégé de la communauté de communes.
- Transfert de compétences de la Ville de Toul vers la CC2T
  - o L'aire de grand passage
  - o Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

#### INDICATEURS ECONOMIQUES NATIONAUX

#### I. Un effet de ciseau aux conséquences multiples

La baisse des dotations ainsi que l'augmentation des variables d'ajustement au profit des dotations de péréquation, impactent inexorablement les dépenses de fonctionnement du bloc communal. Si le levier fiscal a permis de compenser ces baisses de recettes, il a atteint aujourd'hui ses limites. Pour rappel, la Ville de Toul n'a pas augmenté ses taux depuis 6 ans.

Avec des recettes en baisse et des dépenses qui augmentent légèrement, l'effet de ciseau est inévitable pour l'ensemble des communes. Le phénomène impacte indirectement l'épargne brute des collectivités et donc leurs investissements, moteur essentiel de la vie économique local.



C La banque postale Collectivité Loc

#### II. PIB et inflation

#### La croissance du PIB

Au quatrième trimestre 2016 le PIB a progressé de 0,4 %, ce qui a porté sa croissance sur l'ensemble de l'année à +1.1 %.

En 2017, l'hypothèse de croissance s'élève à +1,5%. Ce qui est tout de même considéré comme optimiste par le Haut conseil des finances publiques, chargé d'évaluer la crédibilité des prévisions budgétaires.

#### Le retour de l'inflation

Alors que l'inflation était faible en 2016 (+0.2%), les prix à la consommation devraient repartir à la hausse en 2017.

En 2016. l'inflation est restée très modérée en raison notamment de la baisse du coût des produits pétroliers. Les prévisions pour l'année 2017 annoncent un redressement de l'inflation avec une augmentation d'environ +0.8%. L'inflation va poursuivre sa remontée progressive en suivant la tendance de hausse du prix du pétrole.

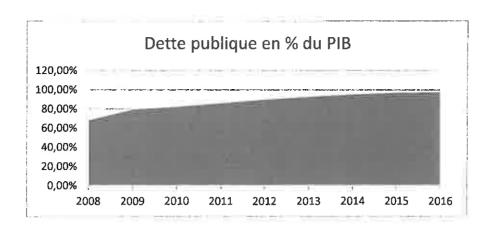
#### II. Dette publique

A la fin du troisième trimestre 2016, la dette publique s'établit à 97.6 % du PIB.

Le projet de loi de finances pour 2017 prévoit que le déficit public représentera 3,3% du PIB en 2016 puis 2,7% en 2017. La cible de déficit retenue pour 2017 repose sur un scénario macroéconomique de 1,5% de croissance du PIB, comme en 2016.

A la fin du troisième trimestre 2016, la dette publique s'établit à 2160,4milliards d'euros, en baisse de 10,3 milliards d'euros par rapport au trimestre précédent. Le projet de loi de Finances pour 2017 prévoit une dette ramenée à 96%.

Au 3 eme trimestre 2016, la dette des administrations publiques locales et celle de l'Etat diminuent. La contribution de l'Etat à la dette décroit de 2.3 milliards d'euros et celle des administrations publiques locales de 1,7 milliards d'euros. Contrairement à 2015, la dette des administrations de sécurité sociale décroît également (-4,8 milliards d'euros).



#### **CONTEXTE FINANCIER COMMUNAL**

#### I. Dettes

- L'encours de la dette par habitant est estimé pour 2017 à hauteur de 1 079 € par habitant.
- L'annuité de la dette en 2016 se situait à 117 € et devrait rester à 117 € pour 2017.
- La moyenne de la strate s'élève à 124 € par habitant en 2015.

#### II. Dotations de l'Etat

Une nouvelle diminution de la dotation forfaitaire est attendue au regard de la participation de la collectivité au redressement des finances publiques, ainsi que l'écrêtement à hauteur de 1% des recettes réelles de fonctionnement\*. Ces baisses sont estimées à un total de 434 258€.

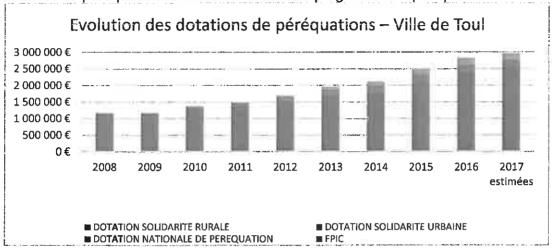
	DOTATION FORFAITAIRE	Contribution de la commune au redressement des finances de l'Etat (CRFP)	Ecrêtement Pêrêquê*	Total CRFP + Ecrètement
2008	\$ 1777294 <b>\$</b>			
2009	3 119 668 €			
2010	3.066 7/32 €			
2011	2 989 722 €			
2012	2 950 996.€			
2013	2 893 747 €			
2014	2758438€	152/4777 ¢		152.477.€
2015	2 345 407 €	399 703 €	39 571 €	439 454 €
2016	1 851 747 €	409 199 €	70,362 €	479 561 €
2017 (montants estimatifs)	1 417 489 €	210 254 €	224 004 €	434 258 €
Moyenne de variation annuelle (de 2008 à 2017)	- 10,6 %			
Perte enregistrée entre 2008 et 2017	- 1 759 805 €			
Pourcentage de baisse entre 2008 et 2017	- 55,39 %			

Total 1 171 633 € 333 937 € 1 505 750 €

\*Prélèvement pour financer la péréquation verticale (Etat vers collectivités)

#### III. Une péréquation en progression

Si la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement continue de diminuer, les mécanismes de péréquation verticale et horizontale progressent depuis plusieurs années.



#### IV. Une fiscalité locale stable

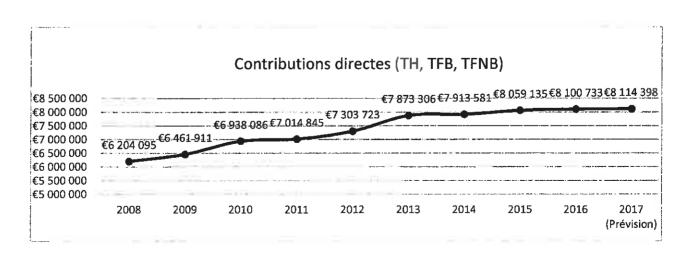
Pour la 7ème année consécutive, la municipalité propose de stabiliser les taux communaux de fiscalité locale en 2017.

Les taux sont maintenus de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 18.57% / Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.29%
- o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 10.57%

Les bases fiscales poursuivent leur progression dynamique qui traduisent l'attractivité renforcée de la ville et permettent une progression des recettes.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (LFI 2017) : le taux retenu est de 0,4% en 2017 (1% en 2016 et 0,9% en 2015 et 2014). A compter de 2018, la revalorisation se basera sur l'inflation réelle N-1.



VALEURS 2015	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés baties	Taxe foncières sur les propriétés non bâties
Toul	<b>18,57%</b>	19,29%	10,57%
Longwy	25,83%	26,86%	24,48%
Luneville	20,19%	26,07%	51,66%
Bar-le-Duc	18,10%	31,93%	55,13%
St-Dié des Vosges	25,43%	21,88%	37,76%
Moyenne departementale	10,98%	19,35%	15,49%
Moyenne régionale	14,51%	16,08%	51,77%
Moyenne nationale	15,98%	22,48%	59,11%

### V. Résultats de l'exercice précédent

S'agissant de l'exécution du budget, la clôture d'exercice est en cours. Les résultats estimés se décomposent de la manière suivante :

EXECUTION DU BUDGET							
		DEPENSES	RECETTES				
Réalisations de l'exercice	FONCTIONNEMENT	22.391.280.30 C	24.332.772.63€				
realisations de l'exercice	INVESTISSEMENT	4 744 126.31 C	2 836 358.94€				
8.4.1	FONCTIONNEMENT		2 858 952,76 €				
Reports de l'exercice	INVESTISSEMENT	208 0 10 55 C	0,00€				
Restes à realiser à reporter en N + 1	FONSTIONNEMENT						
	INVESTISSEMENT	331 856 39 €	430089.63€				

### LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### l. Evolution des dépenses de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017 Montants estimés
Charges à caractère général	5 414 373 €	5 722 886 €	5 860 248 €	5 191 276 €	4 953 506 €	5 455 211 €
Charges de personnel	10 892 840 €	11 469 775 €	11 875 229 €	12 869 415 €	12 817 670 €	12 948 2 <b>28</b> €
Atténuation des produits	1 150 €	1 300 €	1 900 €	1 520 €	1 500 €	1 500 €
Autres charges gestion courante (subventions aux associations, participations syndicats, CCAS, autres subventions)	2 068 781 €	2 150 196 €	2 439 220 €	2 203 683 €	2 204 155 €	2 194 95 <b>9 €</b>
Charges financières	888 370 €	789 000 €	820 000 €	738 000 €	705 929 €	791 831 €
Charges exceptionnelles	43 364 €	13 578 €	21 785 €	64 520 €	60 252 €	72 030 €
Dotations aux provisions	306 300 €	0€	0€	8 295 €	14 500 €	35 000 €
TOTAL DEPENSES REELLES	19 615 178 €	20 146 735 €	21 018 381 €	21 076 709 €	20 757 512 €	21 498 759 €
OPERATIONS D'ORDRE	1 258 162 €	1 263 852 €	1 429 238 €	1 406 303 €	1 480 902 €	1 181 797 €
TOTAL	20 873 339 €	21 410 586 €	22 447 619 €	22 483 012 €	22 238 414 €	22 680 556 €

### II. Evolution des recettes de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017 Montants estimés
Produits des services, exceptionnels, financiers et autres produits de la gestion courante	1 122 535 €	1 745 000 €	1 466 501 €	1 363 649 €	1 356 693 €	1 445 115€
Impôts dont :						
Contributions directes (TH, TFB, TFNB)	7 060 865 €	7 764 032 €	7 974 877 €	7 979 188 €	8 127 317 €	8 114 398 €
Reversement de la C.C.T	5 414 013 €	5 414 013 €	5 414 013 €	5 414 013 €	5 414 013€	5 368 058€
Impôts et taxes	394 200 €	408 300 €	576 900 €	581 500 €	686 965 €	778 696 €
Dotation Forfaitaire	2 950 996 €	2 893 747 €	2 670 341 €	2 358 000 €	1 880 000 €	1 417 489€
Dotation de solidarité urbaine et rurale	1 279 000 €	1 490 000 €	1 742 975 €	2 072 635 €	2 147 565 €	2 537 111 €

Compensations et participations	990 924 €	1 666 461 €	1 756 408 €	1 610 852 €	2 107 043 €	1 997 590 €
Atténuation de charges	308 914 €	266 176 €	296 710 €	394 331 €	245 950 €	104 450 €
TOTAL RECETTES REELLES	19 521 447 €	21 647 729 €	21 898 726 €	21 774 169 €	21 965 545 €	21 762 907 €
OPERATIONS D'ORDRE	436 714 €	248 026 €	359 144 €	524 681 €	695 821 €	705 463 €
TOTAL	19 958 161 €	21 895 755 €	22 257 870 €	22 298 850 €	22 661 367 €	22 468 370 €

### III. Evolution des dépenses d'investissement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017 Montants estimés
Subventions d'investissement						
Remboursement d'emprunts	1 003 430 €	1 349 166 €	1 437 460 €	1 303 445 €	1 268 348 €	1 388 700 €
Immobilisations incorporelles	816 330 €	262 482 €	334 233 €	219 426 €	310 200 €	202 660 €
Subventions d'équipement versées	547 000 €	214 300 €	200 380 €	231 826 €	310 200 €	223 000 €
Immobilisations corporelles	941 045 €	939 700 €	943 285 €	577 675 €	739 802 €	1 237 256 €
Immobilisation en cours	7 590 092 €	10 728 030 €	2 818 439 €	550 008 €	1 868 282 €	2 135 385 €
Autres immobilisations financières	2 000 €	1 000 €	0€	2 000 €	500€	600 €
Opérations sous mandat	0€	37 030 €	25 700 €	0€	0€	0€
Travaux exécutés d'office pour compte tiers	0€	122 752 €	0€	0€	0€	0€
TOTAL DEPENSES REELLES	10 899 897 €	13 654 460 €	5 759 497 €	2 884 381 €	4 497 332 €	5 187 602 €
Opérations d'ordre	1 172 214€	1 023 578 €	592 847 €	744 414 €	755 821 €	9 174 857 €
TOTAL	12 072 111 €	14 678 038 €	6 352 344 €	3 628 795 €	3 324 743 €	14 362 458 €

### IV. Evolution des recettes d'investissement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017 Montants estimés
Emprunts et dettes assimilées	5 963 952 €	4 946 314 €	165 530 €	570 €	0€	722 577 €
Dotations Fonds divers réserves	1 628 375 €	1 225 926 €	4 571 909 €	675 363 €	577 891 €	2 477 545€
Subventions d'investissement	785 669 €	1 453 487 €	862 991 €	601 301 €	703 855 €	873 512€

Immobilisations incorporelles	52 100 €	33 000 €	17 400 €	17 400 €	0€	0€
Immobilisations corporelles						0€
Immobilisation en cours	1 750 €	1 500 €	200 €	0€	0€	0€
Autres immobilisations financières	0€	0€	15 422 €	0€	0€	0€
Opérations sous mandat	36 238 €	123 344 €	25 700 €	0€	0€	0€
travaux effectués pour le compte de tiers	55 000 €	141 865 €	82 962 €	79 321 €	71 239 €	47 782€
produits de cessions d'immobilisations	375 437 €	1 662 650 €	2 410 626 €	190 466 €	107 400 €	1 285 077 €
TOTAL RECETTES REELLES	8 898 522 €	9 588 086 €	8 152 740 €	1 564 422 €	1 460 386 €	5 406 492€
OPERATIONS D'ORDRE	1 993 662 €	2 039 403 €	1 662 941 €	1 626 036 €	1 540 902 €	9 651 192 €
TOTAL	10 892 184 €	11 627 489 €	9 815 681 €	3 190 458€	3 001 287 €	15 057 684 €

#### V. Ressources humaines

Les évolutions et les impacts financiers des modifications en matière de personnel :

- Impact Glissement Vieillesse Technicité (GVT): + 71 500 €
- Mise en place du PPCR «Parcours Professionnel Carrières Rémunérations» : + 212 000 €
- Augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> février 2017 à hauteur de 4,6860 € contre 4,6581 € en 2016 : + 39 000 €
- Hausse du taux horaire Smic : 9,76 € en 2017 (9,67 € en 2016) : + 9 300 €
- La part des dépenses consacrées au versement de la NBI et du SFT : + 142 415 €
- Organisation des élections : + 10 324 €
- Hausse de contributions :
  - > CNRACL: + 0,05 %
  - > IRCANTEC Tranche A: + 0,12 %
  - > IRCANTEC Tranche B: + 0,20 %
  - ➤ Sécurité Sociale Vieillesse : + 0,05 %
  - > Sécurité Sociale Maladie : + 0,05 %
- Evolution du régime indemnitaire : + 27 400 €
- Charge résiduelle des chèques déjeuners de 137 000 € pour l'année complète

	2014	2015	2016	2017 (estimé)
Charges de personnel	12 138 103 €	12 494 659 €	12 756 934 €	12 948 228 €
Recettes de personnel (remboursement assurance, aides à l'emploi, subventions)	675:838 €	922,577 €	665-100 €	419 950 €
Charges réelles de personnel	11 462 265 €	11 572 082 €	12 091 834 €	12 528 278 €
Evolution des charges	6,87%	7,94%	2,16%	1,5%

L'impact financier des mesures nationales sur la masse salariale est atténué par plusieurs mesures d'effort :

- Diminution des heures supplémentaires ( -10,57 % pour 2017, et -19 % en 2016)
- Diminution taux de contribution accidents des agents affiliés IRCANTEC : -0,2% en 2017
- Examen rigoureux du coût des rémunérations des nouveaux embauchés et des remplaçants.

#### Evolution des effectifs

	Nbre emplois permanents à TC	Nbre emplois permanents	ETP (Equivalent Temps Plein)
2014	301	7	27/5/27
2015	282	6	280.17
2016	281	6	280.37
2017 (prévisionnel	286	6	284.37

# Orientations municipales : Investir économiquement, socialement et durablement

3 piliers inchangés qui traduisent la constance des engagements municipaux

#### I. Investir économiquement : Asseoir et étendre le dynamisme toulois

#### Rappel des objectifs pluriannuels

- ➤ Valoriser les atouts de la ville pour attirer touristes, investisseurs et nouveaux habitants et conforter une image positive de Toul à l'extérieur, à l'échelle départementale, régionale voire nationale
- > Conforter et amplifier la place de Toul comme ville moteur dans le territoire, notamment à travers des équipements structurants et qualitatifs
- > Créer les conditions favorables au dynamisme économique du territoire : politique d'investissement, soutien aux acteurs locaux, politique d'aménagement urbain proactive...

#### Ces objectifs se traduisent en 2017 par :

- Un nouveau spectacle de mapping estival dans les jardins de l'Hôtel de Ville
- > L'amplification des animations de fin d'année en centre-ville
- > L'accueil du festival Le Jardin du Michel
- > La candidature au Label Ville d'Art et d'Histoire
- ➤ La mise en place d'une stratégie pour viser l'obtention de la 4e fleur en 2018
- > Un nouveau plan propreté 2017 qui prendra en compte les écueils de 2016
- > La poursuite de la démarche de dynamisation du marché bi-hebdomadaire
- > Le lancement des premières opérations d'aménagement pour améliorer le cadre de vie du centre historique
- > La recherche d'une prolongation de l'OPAH-RU 2012-2017 auprès des partenaires
- > La poursuite de la concertation avec l'EPFL en vue des premières opérations de requalification urbaine du centre-ville

#### II. Investir socialement : Favoriser le bien-vivre des Toulois

#### Rappel des objectifs pluriannuels

- « Prévenir plutôt que guérir » : la prévention dans tous les domaines constitue le cœur des politiques humaines de la Ville
- Donner aux Toulois la possibilité de trouver leur place dans la ville, une place valorisante et créant les conditions de l'épanouissement
- > Soutenir les Toulois tout au long de la vie, de la petite enfance au grand âge, et en particulier face aux accidents de la vie
- > Accompagner et créer les conditions pour que les personnes en difficulté retrouvent rapidement une autonomie
- > Offrir aux Toulois, à travers le sport, les loisirs et la culture, des moments privilégiés de découverte, d'échange et de vivre ensemble

#### Ces objectifs se traduisent en 2017 par :

- > Créer un Lieu d'Accueil Parents Enfants pour accentuer l'aide à la parentalité
- > Coordonner une réflexion partenariale autour de l'insertion socio-professionnelle, avec la mise en place d'actions concrètes communes en direction des habitants
- > Agrandir l'équipe de police municipale et mettre en œuvre un nouveau dispositif de vidéoprotection
- > Créer un « café des habitants » sur le site Malraux
- > Conforter la démarche participative autour des fêtes de Saint-Nicolas
- > Lancer un programme pluriannuel de parcours de fresques artistiques dans la Ville
- > Amplifier le Festival Bach et l'orienter en partie vers le jeune public
- > Créer un festival des Musiques du Monde
- > Soutenir les initiatives portées par les acteurs culturels
- > Développer le jumelage
- Poursuivre le relogement des associations sportives souffrant de conditions de pratiques inadaptées
- > Amplifier et valoriser le rôle des agents de la filière sportive

#### III. Investir durablement : anticiper l'avenir

#### Rappel des objectifs pluriannuels

- Développer la ville en harmonie avec son environnement et en respectant la biodiversité
- Outiller la jeunesse pour en faire de futurs citoyens épanouis, à travers une politique éducative ambitieuse et transversale
- > Développer de multiples occasions d'échange et de construction avec les habitants pour encourager la démocratie participative sous toutes ses formes

#### Ces objectifs se traduisent en 2017 par :

- > L'investissement dans la mobilité électrique
- > Une forte accentuation de la programmation culturelle pour le public scolaire
- > La poursuite des investissements pour offrir un environnement qualitatif aux enfants, en milieu scolaire comme en milieu périscolaire
- L'engagement de 4 concertations de proximité avec les riverains, à la suite des problématiques remontées par les habitants lors des réunions de quartier de février dernier

#### LES GRANDES ORIENTATIONS EN MATIERE D'INVESTISSEMENT :

#### I. Les cessions de biens communaux

- Parcelle sise Ferme Saint-Jacques à Toul,
- Ancienne école Paul Bert située au 4 et 8 rue Murot.
- Terrain à bâtir. Rue Notre Dame, à vocation d'habitat.
- Bande de terrain PATTON II.
- Site Arsenal Lot 1.
- Site Arsenal Lot 4.
- Une partie du Square des Aubépines,
- Lotissement des Peupliers 2 emprises,
- Emprise foncière du garage, rue des anciens combattants d'Afrique du Nord.

Objectif : dynamiser les recettes et baisser les dépenses de fonctionnement

#### II. Investissements envisagés

- Acquisition d'une parcelle pour la création d'une résidence intergénérationnelle en lien avec Habitat et Humanisme,
- Travaux de réfection des couvertures des bas-côtés de la Cathédrale Saint-Etienne,
- Création d'un espace périscolaire au sein de l'ensemble périscolaire St-Evre,
- Aménagement d'une travée sportive à l'espace Dedon,
- Achat d'un groupe sculpté pour le Musée d'Art et d'Histoire,
- Vidéoprotection,
- Enfouissement de réseaux, remplacement et renforcement des éclairages publics dans le centre médiéval.

#### CONCLUSION

La Ville de Toul portera ses ambitions dans le cadre d'une nouvelle baisse des dotations d'Etat et d'une réforme qui impactera très fortement le budget des Ressources Humaines.

Dans ce cadre, la Ville continue à agir dans le cadre d'une gestion saine des finances publiques :

- > Recherche systématique de subventions, recours au mécénat
- > Nombreuses réalisations en régie
- ➤ Maîtrise du chapitre 011
- Augmentation contenue des dépenses de ressources humaines malgré les réformes
- > Endettement limité à un investissement de très longue durée

M. VIGNERON reste sur sa faim ou plutôt sur sa soif car il ne voit pas la vinothèque dans ce rapport.

M. HARMAND répond à M. VIGNERON que nous n'inscrivons pas budgétairement la vinothèque tant que nous n'avons pas la certitude des subventions. Essentiellement des Fonds Leader car les fonds départementaux sont acquis officieusement. La réunion de concertation pour les Fonds Leader aura lieu au mois de juin. Si nous avons l'apport des Fonds Leader on engagera les travaux. En sachant que budgétairement c'est compliqué à inscrire car les services ont bien travaillé sur le sujet mais ce sont essentiellement des travaux en régie cette année. Donc si nous avons le feu vert des Fonds Leader, on sait par ailleurs qu'ils ne seront versés que dans 2 ou 3 ans, on lancera l'opération et on décalera une opération prévue

au niveau des travaux en régie au niveau des bâtiments. Nous prioriserons la vinothèque. C'est pour cela que nous n'en parlons pas là. La collectivité est propriétaire des lieux, notre intervention ne se fera donc qu'au niveau du bâti. Bâti mis à disposition soit de la CC2T, soit de la MDT, soit d'un organisme créé pur faire vivre cette vinothèque. Le choix n'est pas encore arrêté. C'est la CC2T qui prendra en charge l'aménagement ou par le biais d'une subvention à cet organisme ou à la MDT. Nous ne prenons en charge que le bâti, ce qui représente 170 000 €. Le plus gros travail sera la création de sanitaires. Pour ce qui est de l'aménagement, de l'éclairage, du camouflage des tuyaux... tout cela sera fait en régie. Tout cela va être chiffré. Ce qu'il y a de bien avec les Fonds Leader, c'est que justement la valorisation du personnel rentre dans le cadre de la subvention. Ce qui n'est pas le cas dans les autres subventions telles que DETR. Lors du prochain Conseil municipal, il y aura une délibération qui demandera officiellement les subventions.

M. MANGEOT indique que M. le Maire indiquait dans sa présentation que la plupart des orientations étaient suivies dans le temps.

Ma première question concerne plus le DOB de l'année dernière et les orientations fixées lors de ce DOB. Pour la plupart, en tout cas pour un grand nombre, et encore une fois c'est logique de les retrouver dans ce ROB. Néanmoins, un certain nombre, et non des moindres, nous ne les retrouvons pas dans ce ROB. Est-ce que vous estimez que les objectifs ont été atteints ou que finalement ce sont des orientations, des objectifs qui ne méritent pas d'être poursuivis dans le temps? Je prends quelques exemples très rapidement : notamment pour tout ce qui était le bloc « Bien vivre, favoriser les Toulois », il y avait un certain nombre de propositions assez intéressantes :

- Poursuivre l'aménagement de l'accessibilité : je n'ai pas revu ou alors pas formulé comme tel dans les objectifs ;
- Elaborer un accueil concerté entre les différentes institutions pour faciliter les démarches dans un esprit de guichet unique ;
- Nouvelle tarification des services municipaux axés sur une équité renforcée.

Toujours dans le même bloc et plus particulièrement par rapport au sport, il y avait ces objectifs :

- L'émergence d'évènements sportifs de grande ampleur. Est-ce que cela a été le cas ? Est-ce que cela ne méritait pas d'être poursuivi ?
- Le soutien des démarches tournées vers le handisport : là non plus je ne l'ai pas vu ou formulé de la sorte.

Et enfin, il y avait tout un bloc qui était « Perspectives de mutualisation » : là aussi intéressant et nécessaire, comme vous l'avez rappelé, au vu du contexte national où on parlait de rationalisation des coûts de gestion, de partage et valorisation des compétences... En tout cas, perspectives qui ne sont pas reprises.

Je voulais donc savoir si ces objectifs étaient purement et simplement abandonnés ou considérés comme remplis.

M. HARMAND répond à M. MANGEOT que bien entendu les objectifs cités sont dans la continuité. Cela ne se traduit par sur 10 ou 11 mois mais sur la continuité du mandat. Sur l'esprit de mutualisation, vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes face à une nouvelle Communauté de Communes qui a fort à faire avec l'intégration de Hazelle en Haye. La concertation continue dans l'esprit d'une mutualisation, mais on se rend compte très rapidement des barrières que l'on ne peut pas franchir ni les uns ni les autres. On a besoin de beaucoup de choses ensemble et surtout en même temps. C'est donc très difficile. Pour ce qui est des objectifs au niveau du sport, du handicap, bien entendu que tout cela s'inscrit dans la continuité. Cela fait plus d'une heure et demie que nous sommes sur ce ROB, on ne pouvait donc pas tout remettre. Concernant l'accessibilité handicapé, l'élément phare cette année est la mise en accessibilité de l'école Moselly. A chaque fois qu'une voirie est refaite c'est la mise en accessibilité automatique qui se fait...

Vous parliez du guichet unique, de la nouvelle tarification, tout cela est en cours. Le groupe de travail sur la nouvelle tarification au sein de la majorité s'est réuni encore très récemment. Des propositions vous seront faites dans ce sens. Mais ce ne sont pas des démarches qui se font rapidement.

Pour ce qui est des évènements sportifs, nous sommes partenaires des associations qui le souhaitent. Nous ne pouvons faire à leur place. S'ils souhaitent organiser des évènements à dimension régionale ou nationale, la Ville est à leur côté. Je rappelle que nous avons cette année dans les évènements sportifs importants, le passage du Tour de France. Ce sont des choses que vous pouvez mettre les unes au bout des autres. Si on l'a présenté l'année dernière vous pouvez faire un copié-collé et le remettre cette année. Cela reste dans les différentes politiques.

Quant aux objectifs, sont-ils atteints? Je vous parlais tout à l'heure de la RH, ce qui est important c'est cette maîtrise budgétaire. La maîtrise notamment des chapitres 11 et 12. Nous l'ayons contenu sur l'année 2016 puisque nous sommes passés d'une augmentation de 2.5 % à 2.1 %. Donc les objectifs que nous nous étions fixés en matière de budget ont été tenus. Vous le verrez dans le compte administratif lors du vote du budget. Nous avons même réalisé quelques bonifications sur certains chapitres et notamment sur le chapitre RH. C'est un vrai numéro d'équilibriste sur cette gestion budgétaire, nous sommes tous dans la même situation. Situation qui nous impacte encore plus cette année avec les Lois qui ont été votées. Chaque Maire, sur des Villes de notre taille, connait ces difficultés. Nous sommes sur un seuil critique. Franchement, c'est extrêmement compliqué de faire des montages budgétaires quand déià on yous impose plus de 700 000 € d'inscriptions budgétaires sans rien faire. Ce n'est même pas pour mener nos politiques. C'est imposé par la Loi. Nous sommes donc obligés de rogner de part et d'autre. Et comme je vous le disais tout à l'heure, nous n'avons touché à aucune de nos politiques, à aucun de nos services au public. Ce service au public va être encore renforcé cette année, par délestement de l'Etat sur les collectivités, je pense bien entendu aux passeports et aux cartes d'identité. Puisque maintenant tout va se faire dans nos collectivités. Nous allons recevoir deux bornes pour ces fameuses cartes d'identité, transfert des moyens techniques, transfert financier à hauteur de 3 500 €. Alors que cela va nécessiter une personne, voire une personne et demie supplémentaire au vu du flux des personnes. Tout cela on le subit. D'où le vœu que l'on présentera en fin de Conseil. On en a assez, ras-le-bol et quelle que soit la majorité en place aujourd'hui et demain. Tous ces grands Elus n'ont plus la sensibilité du terrain et ne se rendent pas compte de ce que cela peut impacter pour les collectivités. Ce sont des baisses de 2.5 % mais ces 2.5 % c'est votre autofinancement de demain que vous ne pourrez plus utiliser pour investir. Nous avons la chance de pouvoir continuer à investir au regard des marges que nous avons réussi à dégager au niveau du fonctionnement. Vous verrez lorsque nous présenterons le budget, que nous ne souhaitons pas toucher, dans le montage, aux cessions. Cessions qui vont être très importantes cette année, avec notamment l'Arsenal (1 000 000 € de cessions). Cessions qui vont nous servir demain à investir. Mais quand je dis demain, c'est après-demain, pour les années suivantes. Le ROB est un exercice très formaté. Il y a une circulaire qui dit ce que l'on doit mettre dans le ROB. Le rapport que vous avez reçu est donc très formaliste.

Ne vous inquiétez pas ce que vous avez pu voir l'année dernière, on le retrouvera dans la concrétisation budgétaire.

M. MATTEUDI demande une confirmation concernant le poste des Charge de personnel : les montants estimés pour 2017 sont de 12 900 000 €, ils étaient de 12 800 000 € l'année dernière. Si nous étions sur les mêmes bases que l'année dernière, on aurait en plus les 256 000 € d'assurance c'est-à-dire 13 200 000 € pour 2017 ?

M. HARMAND confirme ce calcul et précise que cela ne change rien au total mais cela impacte nos chapitres. Le chapitre 11 qui se gonfle artificiellement, le 12 qui descend artificiellement. On ajoute à 2017 les 256 000 €, on ajoute à 2016 les 484 000 €. On arrive à – 37 000 € donc une stabilité de la dépense RH. Tout en tenant compte des créations de postes, que nous

avons voté ici même, je pense notamment à la Direction des Affaires Culturelles et au Policier municipal. Nous avons été gratter un peu partout, sur les remplacements, les départs en retraite où nous prenons des jeunes qui nous coûtent un peu moins cher.

M. MATTEUDI indique que globalement sur les grandes orientations présentées, si on les reprend point par point, nous ne pouvons qu'être d'accord sur quasiment l'ensemble des points, à quelques lignes près.

En revanche, si on rentre un peu plus dans le détail, je souhaite revenir sur 4 points :

Tout d'abord, la rénovation du centre-ville historique : vous avez annoncé, à juste titre, les premiers coups de pioche, pour la rénovation du centre-ville historique. Mais pour moi cela reste un peu flou parce que je n'ai pas la vision globale de ce qui va être fait. Vous aviez fait, il y a deux ans, le tour des Ministères pour essayer d'obtenir un peu d'argent ici et là. Apparemment, vous n'avez rien obtenu mais je pense que lorsque vous vous êtes déplacé, vous aviez un dossier bien charpenté avec un programme pluriannuel de ce qui est prévu rue par rue. A mon niveau, je vois juste les choses qui arrivent au fur et à mesure. Je ne sais pas exactement où nous allons. J'aurais aimé avoir un budget pluriannuel. C'est un vaste chantier pour mener à bien cette opération, c'est quasiment 10 ans qu'il nous faut. Je vois quand dans une rue on attaque des travaux mais pas de perspective sur l'avenir.

M. HARMAND répond à M. MATTEUDI que la délibération prévue au mois de juin sera réellement une délibération chapeau, qui donnera jusqu'à la fin du mandat les différentes réalisations que nous souhaitons mener. Vous avez tout à fait raison quand vous dites que c'est un chantier sur 10, 12 ou 15 ans. Mais plutôt que de se disperser, et nous vous l'expliquerons lors de ce Conseil, l'idée est de partir sur un secteur. Le secteur le plus approprié est le secteur Tanneur / Monnaie / Traversière du Murot car c'est là que le bras armé de la collectivité au niveau de l'habitat qu'est Toul Habitat a des logements. Je pense notamment à la requalification de l'ancienne gendarmerie, opération qualitative. Je pense à la vente de l'ancienne école Paul Bert. Plutôt que de partir à l'autre bout, c'est-à-dire rue Joly ou au début de la rue de la Petite Boucherie, on préfère concentrer les moyens sur ce secteur. On vous présentera les projets en juin. Nous n'avons pas d'aide de la part de l'Etat. Nous ne rentrons dans aucun dispositif parce que nous sommes sur des secteurs trop riches. Le carroyage montrait que la population de ce secteur dépassait, de pas grand-chose, le seuil nous permettant de prétendre aux aides. Il a donc bien fallu se retourner vers d'autres opérateurs, et l'EPFL va être un opérateur très intéressant car il va procéder à des opérations de curetage pour le compte de la collectivité. Nous allons bien entendu porter tout cela financièrement sur les 4 ou 5 années à venir. C'est la première fois que l'on vous présentera une délibération sur une politique que nous menons en balayant tout. Vous avez raison car lorsque nous faisons des travaux de voirie en centre-historique, c'est la voirie, lorsque l'on fait des travaux de végétalisation de façades, ce sont les espaces verts, lorsque l'on fait des travaux d'enfouissement des réseaux secs, ce sont les services techniques. Il y en a donc un peu partout. Dans cette délibération, je souhaite que l'on vous présente la globalité de ce qui va être mené, de ce qui est mené et de ce qui a pu être mené.

M. MATTEUDI souhaite aborder un second point : la mise en place d'un nouveau système de vidéoprotection. J'ai vu dans les décisions qu'il y a des marchés qui ont été traités ou qui sont sur le point d'être traités, je pense donc que nous aurons bientôt l'occasion, comme vous nous l'aviez accordé, de participer aux réunions de travail pour choisir le meilleur système.

M. HARMAND répond à M. MATTEUDI que nous avons inscrit une certaine somme au budget mais pas la totalité car nous sommes déjà au mois de mars et donc que le temps que nous rencontrions le prestataire qui va nous accompagner dans la démarche et nous conseiller, on prendra une décision plutôt en septembre. Le temps de lancer les marchés nous serons fin d'année. Nous n'arriverons donc pas à tout faire cette année. Il y a 16 secteurs qui ont été repérés par la Police Nationale, nous verrons lesquels seront priorisés. Tout cela se fera dans le cadre de la commission à laquelle vous participerez.

M. MATTEUDI aborde le troisième point : l'emprunt pour la Cathédrale. Seul emprunt souscrit. La Cathédrale est très importante sur le plan touristique mais la Ville n'aura jamais les moyens de pouvoir entretenir et rénover seule cet édifice. Je voulais savoir quelles étaient les réflexions et les démarches entreprises ou qui seront entreprises pour l'avenir. Par exemple la création d'un système de fondation comme dans d'autres Villes. Nous ne sommes pas comme Saint Nicolas de Port, nous n'avons pas la chance d'avoir un héritage nous permettant d'entretenir la Cathédrale. Quels sont les travaux engagés pour trouver des sources de financement externes ?

M. HARMAND répond à M. MATTEUDI que l'on avait tenté, quand l'Etat avait dit à un moment donné qu'il était prêt à reprendre certains bâtiments, de déposer une candidature. Nous avions reçu une réponse du Ministère disant que nous étions propriétaire et que nous allions le rester encore pour un bon nombre d'années. Vous savez que c'est l'histoire qui a voulu que cette Cathédrale, d'une ampleur hors du commun pour une collectivité comme la nôtre, devienne propriété de la Ville. Nous ne sommes pas les seuls à avoir une Cathédrale de cette taille, je pense notamment aux Villes d'Auxerre et Laon. Le gros avantage c'est que nous sommes encore aidés aujourd'hui à hauteur de 66 % sur la rénovation de ce patrimoine par le biais de l'Etat, de la Région et du Département.

Fondation oui mais on voit bien sur des opérations de mécénat que nous portons à petite dimension, sur des acquisitions à 30 000 €, cela fonctionne bien mais sur des choses de plus grande ampleur, nous ne serions pas suivis.

Sachez que ces travaux de rénovation des bas-côtés sont les derniers grands travaux d'entretien sur la Cathédrale. C'est la dernière partie où le bâtiment est en péril. Je sors la Chapelle des Evêques de tout cela mais sur le gros œuvre du bâti, c'est le dernier grand chantier. Tout aura été fait sur deux mandats et demi. Ce qui nous parait urgent c'est le colmatage des toitures des bas-côtés, car cela fuit partout.

M. MATTEUDI aborde son dernier point : les ressources humaines. Il constate les gros efforts réalisés. On voit les résultats. Mais je pense qu'à un moment donné, nous arriverons au bout du bout donc il va falloir avoir le courage d'étudier de façon objective et indépendante l'hypothèse d'une baisse du nombre d'agents à moyen terme. Je ne pense pas que l'on pourra en faire l'économie. Je ne pense pas que les budgets vont pouvoir progresser. Je pense qu'il va falloir déplacer un blocage que l'on peut tous avoir, de dire à un moment ou un autre, ce n'est pas une bonne chose de diminuer le personnel ici et là. J'estime en observant ce qui se fait ailleurs que l'on peut réduire le nombre d'agents mais je n'en n'ai absolument pas la certitude. Vous avez annoncé à plusieurs reprises qu'il n'y avait plus rien à rogner sur l'os. Je pense que lorsque l'on gère, que l'on est aux commandes, nous n'avons pas forcément le recul pour appréhender de façon tout à fait objective la situation actuelle.

J'ai une proposition à vous faire, qui ne serait pas très onéreuse, c'est de faire appel à des cabinets spécialisés pour effectuer un audit. Je pense que cela peut être intéressant pour un coût budgétaire relativement faible. Faire une étude pour voir si une organisation différente permettrait de diminuer les effectifs tout en ayant bien à l'esprit que cela ne doit pas être au détriment du service public. Peut-être qu'il ressortirait de ce rapport qu'il n'y a plus rien à rogner, que l'organisation actuelle est optimale ou alors il y aurait des propositions qui seraient faites pour que sur plusieurs exercices on réduise progressivement le nombre de personnel. L'enjeu est important. Une baisse de 10 % des effectifs c'est un budget de l'ordre de 1 000 000 € à 1 300 000 €. Ce qui n'est pas négligeable sachant que dans les prochaines années, cela va être de plus en plus difficile de tenir les budgets. Cela permettrait de se conserver une marge de manœuvre pour les investissements pour les années à venir.

M. HARMAND répond à M. MATTEUDI que depuis le début de ce mandat nous sommes sur une baisse moyenne des effectifs. Nous avons été très attentifs aux départs en retraite, malheureusement nous n'en n'avons pas beaucoup. Nous restons une collectivité jeune. Et les départs en retraite que nous avons doivent obligatoirement être remplacés. Pour la bonne

et simple raison que les personnes qui partent sont sur des postes clé. Clé parce que nous avons des impératifs sur les taux d'encadrement par exemple, je pense au CCAS. Nous avons aussi des contraintes règlementaires que nous devons appliquer. Nous avons fait le choix pour ce mandat d'augmenter très fortement les travaux en régie. Nous savions pertinemment que la capacité des collectivités demain en matière d'investissement serait en forte diminution. On a anticipé cela en faisant monter en puissance les travaux en régie. Mais pour effectuer ces travaux en régie, il faut du personnel en face. Il n'y a pas d'augmentation sur ce personnel là mais effectivement nous aurions pu faire une diminution avec des départs en retraite. Si on ne remplace pas alors il faut baisser le volume des investissements, vous nous auriez reproché de ne pas tenir nos engagements. Vraiment, reprenez les chiffres de début de mandat et ceux d'aujourd'hui, vous verrez que nous sommes sur une pente descendante. On pourrait toujours faire mieux. C'est facile sur le papier. On gagne des postes ici ou là mais demain nous sommes obligés de recruter pour des décisions nationales. L'effort fait d'un côté est retiré par ce qui nous est imposé. C'est très complexe. J'entends ce que vous dîtes en matière de regard extérieur. Lorsque je suis arrivé comme Maire ici, j'avais un regard en tant qu'adjoint, qui n'est pas le même quand on est Maire. Le recrutement que j'ai opéré au niveau de la Direction générale avec M. Gouteux qui venait d'une grosse collectivité, le département, avec 3 300 agents, un mode de fonctionnement qui est le sien, et bien son regard neuf a permis aussi de réorganiser les services. Un cabinet externe peut être avantageux mais renseignez-vous auprès des collectivités qui ont eu cette démarche, cela coûte cher, pour au bout du compte pour une collectivité qui est bien structurée, « gratter » pas grand-chose.

M. MANGEOT souhaite revenir sur les investissements. Si on compare le montant des dépenses réelles et des recettes d'investissement, nous avons une légère évolution des dépenses réelles d'investissement entre 2016 et 2017 (+ 15 %) alors que concernant les recettes d'investissement, nous avons une hausse autrement plus importante (+ 277 %). La dynamique des recettes d'investissement est donc autrement plus importante que la dynamique de dépense. Sans vouloir aligner les deux dynamiques de façon stricte, n'y-a-t-il pas là une marge de manœuvre relativement importante qu'il serait dommage de ne pas répercuter dès cette année en partie sur le niveau d'investissement ?

Ensuite, sur les choix qui sont faits, cela a été dit, le ROB est le modèle du genre, ici comme ailleurs, c'est de faire un catalogue de bonnes intentions, cela n'a rien de péjoratif quand je dis cela. Mais quand on rapporte cette liste de bonnes intentions aux objectifs réels, concrets d'investissement sur l'année, on a un petit goût d'inachevé, on se dit « ah, seulement ça ». Quand je dis cela, je suis bien conscient que c'est très facile de la place qu'est la nôtre, de dire « il n'y a qu'à », n'ayant pas toutes la contraintes budgétaires que vous connaissez et dont vous avez toutes les informations nécessaires. Nous souhaitons juste formuler trois propositions ou plutôt trois vœux qui ne sont pas des propositions génératrices de dépenses supplémentaires dont on ne peut se permettre au regard du contexte actuel mais qui pourraient être des voies de réflexion sur l'avenir. Puisque on a bien compris qu'il y avait une volonté de votre part, et c'est heureux, d'anticiper l'avenir et de tourner Toul vers la Ville de demain.

- Je trouve qu'il y a un grand absent c'est tout ce qui a attrait aux nouvelles technologies. On parle beaucoup des Villes connectées. On voit qu'il y a des efforts importants de faits pour nos Villes voisines de même strate, notamment Pont-à-Mousson avec son 4ème arobase. Je regrette qu'il n'y ait strictement rien dans ce ROB ou formulé comme tel, sur le comment on projette Toul, sur les potentialités de ces nouvelles technologies, comment on se les accapare et comment surtout on arrive à en faire des outils au service des habitants, au service du bien être des habitants et peut-être d'une relation renouvelée entre les habitants et la municipalité.
- C'est le sujet de la mobilité. On a parlé de la mobilité électrique. M. Bocanegra n'étant pas là, il ne pourra me répondre directement. Je suppose que c'est un sujet qui l'interpelle et au premier chef. Autant la mobilité est un sujet qui a été pris à bras le corps au niveau de la CC2T sur un aspect qui a été bien compris, le transport terrestre. Autant la mobilité c'est bien plus large. Une collectivité comme la nôtre doit pouvoir y réfléchir et doit pouvoir mettre dedans la mobilité au sens large, c'est-à-dire y compris

le stationnement, il y a une échéance proche avec en 2018 la remise à plat de la politique de stationnement à Toul. Mais autour du stationnement, comment je pense la mobilité dans notre Ville, passer du tout voiture à peut-être des autres modes plus doux ? Et justement comment ce nouveau schéma de mobilité pourrait participer à l'attraction de la Ville ?

Enfin, vœu qui nous engagerait sur un plan pluriannuel mais qui nous placerait au croisement de notre souci patrimonial, culturel, notre souci d'équipement, plutôt tourné vers les associations et notamment les associations sportives, ce serait de reprendre les travaux de réhabilitation de nos remparts. Où là je pense qu'il y a de quoi faire. Evidement cela nous emmènerait sur un temps long, mais plus on commence tôt, plus aussi on en voit les effets concrets. Nous avons quand même là une richesse patrimoniale qui mérite à la fois d'être remise en avant mais aussi remise au service de la collectivité.

M. HARMAND répond à M. MANGEOT que dans les recettes d'investissement, on retrouve les cessions. Mais le fusil n'a qu'un coup. Il ne faut pas avoir une courte vue et réinjecter la totalité de ce que nous allons céder en cours d'année sur des investissements en 2017. Au contraire c'est un matelas que nous nous faisons pour des investissements futurs. Il faut voir sur le moyen terme. On met de côté pour les années à venir.

Toutes les politiques et tout ce que nous pouvons mettre en place ne passe pas uniquement par les investissements. Tous les services que nous mettons en place, ce sont des services que nous rendons à la population. Quand vous discutez avec les gens, et on le voit bien dans le cadre des réunions de quartier, ils n'attendent pas un équipement à chaque coin de rue. C'est vraiment un service rendu à la population qui est fortement demandé.

Ce qui me permet de faire la transition avec votre dernier propos sur les remparts. Aujourd'hui notre objectif est de faire sortir toutes les associations des remparts. Ils nous coûtent vraiment trop cher. D'où le sort réservé à l'escrime, que l'on va mettre dans un lieu adapté à leur pratique. En revanche dans le cadre de la SPR, nous nous sommes mis d'accord avec la Région et l'architecte des bâtiments de France pour qu'une étude spécifique soit menée sur les remparts. On s'est rendu compte l'année dernière en lançant des travaux en régie sur toute la partie derrière la poste, que l'Etat nous imposait de prendre les attaches d'un architecte du Patrimoine. Architecte qui nous aurait dit la même chose que notre bureau d'études, sauf qu'au passage c'est 20 % de plus donc nous avons abandonné les travaux. Nous nous sommes mis d'accord dans le cadre de cette SPR d'avoir une étude globale sur toutes les fortifications et le jour où la collectivité, nous, vous, nos successeurs, voudront lancer une opération de réhabilitation sur un secteur des remparts, nous ne serons plus obligés de passer par un architecte du patrimoine puisque le travail aura déjà été fait. C'est une avancée que nous avons réussi à obtenir avec la DRAC.

La mobilité, compétence intercommunale, va au-delà comme vous l'avez dit du réseau de transport mais dans le cadre du budget une AMO sera présentée lors du prochain Conseil municipal.

En ce qui concerne les nouvelles technologies, là aussi nous sommes sur des compétences intercommunales. Les 4 arobases sur Pont-à-Mousson, d'accord, nous avions 3 arobases à Toul. Cela ne rime pas à grand-chose. On payait cher pour avoir une plaque en entrée de Ville. Nous étions labélisés 3 arobases à l'époque. Nous n'avons pas souhaité poursuivre mais ce n'est pas pour autant que nos cyberbases n'existent plus, que nos ordinateurs n'existent plus dans les écoles. Il y a des ateliers par le biais du Centre socioculturel, par le biais des différentes animations mises en place par la collectivité. Ce n'est pas affiché de la même façon qu'à Pont-à-Mousson mais le travail est fait ici.

M. HEYOB ajoute que pour tous les travaux que l'on réalise en voirie et sur les trottoirs, on prévoit les fourreaux pour la fibre à venir. Nous sommes déjà dans l'étape d'après sauf que la compétence est intercommunale.

Mme LAGARDE demande des informations concernant la maison médicale Quai de la Glacière comme évoqué par M. HEYOB. Nous n'en n'avons jamais entendu parlé.

M. HEYOB répond à Mme LAGARDE que la maison médicale se situe rue Drouas.

M. HARMAND ajoute que c'est une très belle réhabilitation en entrée de Ville. Là aussi nous avons été très présents sur le suivi de ce dossier, on a accompagné les porteurs de projet dans leurs démarches. Nous serons là aussi en matière de subventions pour la réhabilitation des façades.

Mme ANDRE indique avoir demandé que la Police municipale ait un panneau pour que tout le monde sache où sont leurs bureaux. Et qu'en est-il du recrutement du policier ?

Mme VIOT répond que pour le recrutement du policier, il y a eu plusieurs candidatures, 1 personne a été retenue. Il reste la partie RH à finaliser pour le 1<sup>er</sup> mai.

M. HARMAND répond à Mme ANDRE que pour la signalisation, nous sommes sur un bâtiment historique, il faut voir s'il y a la place. Ce n'est pas si simple que cela. Si on met un drapeau, une oriflamme, il nous faut l'autorisation du STAP, pas facile à obtenir. Si c'est pour mettre de la vitrophanie sur les portes d'entrées, il faut s'assurer qu'il reste de la place. Nous avons pris note.

M. HARMAND remercie l'assemblée pour la qualité des échanges.

Le Conseil municipal après en avoir débattu, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.

M. BOURGEOIS présente la délibération suivante :

# 3) FINANCES: SYNDICAT DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION TOULOISE. a. Adhésion de la commune de Foug.

Par arrêtés du 19 septembre 2005, et du 3 avril 2009, les communes de Chaudeney-Sur-Moselle, Écrouves, Toul et Dommartin-les-Toul se sont rassemblées au sein du Syndicat des Transports de l'Agglomération Touloise (STAT) en vue de gérer la compétence « transports urbains de voyageurs » sur le territoire des quatre communes incluses dans le périmètre de transports urbains.

Par délibération du 9 décembre 2016, la commune de Foug a sollicité son adhésion au STAT, acceptée par délibération du STAT en date du 27 janvier 2017.

M. BAUER demande si la quote-part des entreprises est imposée quand il y a une nouvelle adhésion.

M. BOURGEOIS répond à M. BAUER que oui pour les employeurs de plus de 10 personnes donc Foug est concerné.

En application de l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Foug au Syndicat des Transports de l'Agglomération Touloise.

#### b. Modification des statuts du STAT.

L'article V des statuts du STAT dispose que les communes membres sont représentées ainsi au sein du Comité Syndical :

- 2 délégués pour la commune de Chaudeney sur Moselle ;
- 3 délégués pour la commune de Dommartin-les-Toul;

- 4 délégués pour la commune d'Ecrouves ;
- 6 délégués pour la commune de Toul
- 2 délégués pour la commune de Domgermain.

Compte tenu de l'adhésion de Foug, il est proposé de modifier le nombre de délégués de la manière suivante :

- 2 délégués pour la commune de Chaudeney sur Moselle [
- 3 délégués pour la commune de Dommartin-les-Toul ;
- 4 déléqués pour la commune d'Ecrouves ;
- 6 délégués pour la commune de Toul ;
- 2 délégués pour la commune de Domgermain ;
- 3 délégués pour la commune de Foug.

#### Total: 20 délégués titulaires

Le nombre de délégués suppléants à désigner est identique au nombre de délégués titulaires. Les autres articles demeurent inchangés.

En application des dispositions de l'article L. 5211-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. La décision de modification est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du STAT telle que proposée ci-dessus.

#### M. HARMAND présente les trois délibérations suivantes :

## 4) DEVELOPPEMENT CULTUREL et FINANCES : RESTAURATION D'UN TABLEAU – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Dans la continuité de plusieurs opérations de restauration du mobilier et des décors de la Cathédrale, la Ville souhaite poursuivre son programme et entreprendre la restauration du tableau "Le Sacré-Cœur".

Ce tableau du XVIIIe siècle, classé monument historique en 1908, a été peint par Jean Girardet. L'œuvre présentant Jésus-Christ offrant son cœur enflammé à l'humanité, marque le début d'une iconographie très populaire au XIXe siècle.

L'œuvre est située, depuis sa création en 1763, dans le bras nord du transept, dans un autel dédié, financé par le Duc de Lorraine Stanislas et sa fille, Reine de France, Marie Leczinska. Il est intéressant de noter que cette œuvre est l'une des deux premières représentations du Sacré-Cœur, l'autre étant effectuée à la même époque pour la chapelle royale de Versailles. La toile présente plusieurs désordres liés notamment à un défaut d'adhérence entre la toile d'origine et une toile de rentoilage postérieure. De nombreux chancis couvrent des zones colorées, des lacunes sont signaiées ainsi qu'un encrassage général, le tout empêchant la bonne lisibilité du tableau. Le support et la couche picturale doivent être repris, les deux doivent être refixés par le revers.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 12 500 € HT euros, dont 50% peuvent être subventionnés par la DRAC au titre de la restauration des objets mobiliers classés.

Afin de permettre à la commune d'obtenir cette subvention auprès de la DRAC et, le cas échéant, de solliciter d'autres partenaires financiers éventuels, et après avis favorable des Commissions compétentes, réunies le mardi 7 mars 2017, le Conseil municipal, à l'unanimité :

✓ Approuve le projet de restauration précité ;

Autorise M. le Maire à entreprendre toutes démarches, signer tous actes et solliciter toutes subventions afférentes auprès des partenaires suivants : Etat (DRAC), Conseil Départemental, Conseil Régional, ainsi qu'auprès de tous autres financeurs publics ou privés.

## 5) DEVELOPPEMENT CULTUREL et FINANCES : MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE TOUL – ACQUISITION D'UN GROUPE SCULPTE – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

En 2015, puis en 2016, la Ville a fait l'acquisition d'un ensemble d'œuvres majeures pour son Musée : deux statues polychromes de l'époque Renaissance et trois groupes sculptés. Des acquisitions rendues possibles grâce à une large mobilisation des partenaires institutionnels de la Ville et au soutien de nombreux donateurs ayant répondu aux deux campagnes de mécénat citoyen lancées pour l'occasion par la Ville et la Fondation du patrimoine. Exceptionnelles par leur beauté, ces œuvres partagent également un passé commun. Préservées de la destruction systématique de tous les symboles religieux ordonnée en janvier 1794 pendant la Révolution, ces sculptures sont toutes attribuées au programme

L'intérêt pour la Ville de se réapproprier ces œuvres est d'autant plus grand qu'il participe à reconstituer les rares éléments subsistants de la statuaire de la Cathédrale.

Un autre groupe sculpté, d'une grande finesse, est proposé à la vente par son propriétaire. En attestent ses formes et ses dimensions, ce relief intitulé « l'Adoration des Mages » ornait vraisemblablement les voussures du portail de l'édifice, sans doute le porche principal. Par ses caractéristiques communes avec les autres groupes, cette œuvre pourrait légitimement rejoindre les sculptures du programme iconographique de la Cathédrale présentées au Musée.

Les négociations entreprises avec son propriétaire permettent à la Ville de projeter l'acquisition de ce relief pour un montant de 38 000 €. Pour cet achat, la Ville relancera son partenariat avec la Fondation du patrimoine, de même qu'elle compte sur le soutien renouvelé du FRAM, le Fonds Régional d'Acquisition des Musées dont la participation financière peut atteindre 80 %. Cet outil permet en effet de soutenir les collectivités locales dans l'achat d'œuvres majeures et d'ordinaire inaccessibles pour les budgets de leurs musées.

M. BOURGEOIS tient à souligner qu'à la Ville on a une « chasseuse de prime » qui fait un travail remarquable. On l'a vu en commission Finances la semaine dernière et je tiens à le souligner, on a une personne qui frappe à toutes les portes, qui cherche partout pour essayer de trouver des financeurs, qu'ils soient nationaux, privés ou autres. L'occasion est donnée de pouvoir souligner le travail effectué. Croyez bien que cette personne coûte un salaire et des charges à la collectivité mais apporte beaucoup à la Ville en contrepartie.

Dans ce cadre, et après avis favorable des Commissions compétentes, le Conseil municipal, à l'unanimité :

✓ Autorise l'opération d'acquisition ;

iconographique de la Cathédrale Saint-Etienne.

- ✓ Autorise M. le Maire à solliciter les subventions au titre du FRAM auprès de l'Etat et de la Région et signer tous documents afférents à ce dossier :
- ✓ Autorise M. le Maire à solliciter toutes autres formes de partenariats financiers.

# 6) DEVELOPPEMENT CULTUREL et FINANCES: ACCOMPAGNEMENT DES DÉPENSES MUSEALES 2017 – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Le Musée d'Art et d'Histoire de la Ville de Toul propose chaque année une programmation diversifiée faite d'expositions temporaires, d'ateliers, de conférences, de concerts, de visites autour de ses collections permanentes.

A titre d'exemple dans le cadre de sa programmation 2017, le Musée présentera « Papiersoldaten, les petits soldats de Strasbourg et les fortifications de Vauban », une exposition itinérante entre les membres du Réseau des Villes Fortifiées de la Grande Région, tandis que l'exposition « l'œil en éveil » dévoilera, cinq mois durant, les travaux des membres passionnés du Groupe Photo Malraux. De même, faisant suite à un important travail de récolement de ses collections numismatiques, le Musée proposera une exposition consacrée aux monnaies antiques et médiévales.

Aux dépenses engagées pour l'organisation matérielle de ces évènements viennent s'ajouter les travaux nécessaires à la préservation des collections et à la mise en valeur des salles d'exposition comme l'emblématique salle lapidaire où sont notamment exposées les statues Renaissance et les groupes sculptés acquis en 2015 et 2016 par la Ville et dont la muséographie sera repensée (soclage, éclairage, mise en sécurité).

De telles opérations sont susceptibles de recevoir une aide financière de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au titre de l'accompagnement des dépenses muséales. Afin de permettre à la commune d'obtenir cette subvention auprès de la DRAC et, le cas échéant, de solliciter d'autres partenaires financiers éventuels,

Après avis favorable des Commissions compétentes, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à entreprendre toutes démarches, signer tous actes et solliciter toutes subventions afférentes auprès des partenaires suivants : Etat (DRAC...), Conseil Départemental, Conseil Régional, ainsi qu'auprès de tous autres financeurs publics ou privés.

M. HEYOB présente les deux délibérations suivantes :

## 7) AFFAIRES FONCIERES: CONSITUTION D'UNE SERVITUDE ELECTRIQUE AU PROFIT D'ENEDIS – LIEUDIT LA CROISETTE.

Dans le cadre du projet de construction de la nouvelle station de traitement des eaux porté par le Syndicat Intercommunal des Eaux Cœur Toulois, la Ville est saisie par ENEDIS d'une demande de constitution de servitude sur une parcelle communale cadastrée AX 236. Cette servitude doit être constituée pour permettre l'implantation, à demeure, de réseaux souterrains permettant l'alimentation du futur bâtiment.

Aussi, cette servitude permet à ENEDIS d'établir à demeure dans une bande de 3 m de largeur en vue de l'implantation de deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 30 mètres ainsi que ses accessoires.

A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux, ENEDIS s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié au propriétaire une indemnité forfaitaire de 20 €.

Cette convention de servitude intègre également la possibilité pour ENEDIS d'effectuer tout travaux d'enlèvement, élagage ou dessouchage de toutes plantations se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages mais également de confier ces travaux à la Ville de Toul, si celle-ci le demande, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur (décret 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de distribution).

Après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement Durable », réunie le mardi 7 mars 2017, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la convention de servitude susvisée ;
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tous actes et à accomplir toutes formalités nécessaires, les frais de constitution des servitudes légales et autres frais inhérents restant à la charge exclusive d'ENEDIS.

#### 8) TRAVAUX : DEPLACEMENT DE PAV, RUE DE LA VIERGEOTTE.

Dans le cadre de sa compétence en matière de gestion des déchets, la Communauté de Communes des Terres Touloises a adopté de nouveaux modes de gestion et de tri des déchets ménagers lors de sa séance du 25 juin 2010.

Dans un souci d'efficacité, de réduction des nuisances et de facilitation de la collecte, il est proposé de changer de place les Points d'Apports Volontaires situés rue de Chavigneux pour les implanter sur un espace vert rue de la Viergeotte.

Les travaux prévus engloberont :

- La plateforme pour l'implantation des PAV;
- Le cheminement piéton derrière les PAV;
- La création d'une aire de stationnement minute :
- L'aménagement paysager.

L'ensemble des travaux sera pris en charge financièrement par la Communauté de Communes des Terres Touloises.

- M. BAUER demande s'il n'y a pas une part communale quand on parle d'enfouissement.
- M. HEYOB répond à M. BAUER que ce n'est pas de l'enfouissement mais simplement de l'aménagement.
- M. HARMAND ajoute que l'enfouissement ne se fait qu'en intra-muros.

Après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement Durable », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Donne son accord pour les travaux d'aménagement des PAV (plateforme, cheminement piéton, aire de stationnement et aménagement paysager)
- ✓ Autorise la CC2T à entreprendre l'ensemble des travaux ;
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### M. SCHILLING présente les deux délibérations suivantes :

# 9) VIE CITOYENNE: STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - TARIFICATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT n°13.

Par un Traité Commun en date du 28 octobre 1998, la Ville de Toul a confié la gestion du stationnement payant sur voirie à la Société Auxiliaires de Parcs (SAP).

Avec la réforme pour la décentralisation du stationnement payant sur voirie initiée par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, le système passe d'une organisation pénale identique sur l'ensemble du territoire à une organisation locale. L'usager ne s'acquitte plus d'un droit de stationnement, mais d'une redevance d'occupation du domaine public. L'amende pénale disparaît. L'objectif est de permettre aux élus d'adopter une politique de mobilité durable en prise avec la réalité locale : encourager la rotation des véhicules, favoriser le rapport modal vers des modes de déplacements alternatifs à l'usage individuel de l'automobile et diminuer la congestion du centre-ville.

Le montant du forfait dont l'automobiliste devra s'acquitter doit être adapté sur les tarifs maximums applicables, distinguant la zone courte (jaune) et la zone longue durée (verte).

Afin de tenir compte de l'ensemble des coûts nécessaires à la collecte du produit de la redevance de stationnement, il est proposé simplement d'ajouter les périodes horaires

suivantes à la grille existante fixée par délibération du 16 décembre 2014, tout en supprimant le tarif à la semaine en zone longue durée :

ZONE JAUNE Limitée à 2h30			Limitée à	8h30
2h15	8,00 €		8h15	8,00 €
2h30	16,00€		8h30	16,00€

En application, il conviendra de modifier l'article 23 du contrat de stationnement payant sur voirie par voie de l'avenant n°13, présenté en annexe.

M. STEINBACH indique que nous avons une fin de contrat sur une partie du stationnement en 2018 ce qui veut dire que la Société garde son stationnement sur la Place de la République et en 2018 le domaine revient à la commune. Les tarifs qui sont donnés ne concernent que la partie communale ?

M. HARMAND répond à M. STEINBACH que c'est la partie VINCI mais la partie voirie.

M. HEYOB ajoute que c'est un changement normatif, on ne parle pas de l'après-contrat. Evolution de la loi MAPTAM. Que l'on ait un contrat ou pas, l'application de cette nouvelle loi s'impose. Là nous sommes sur un changement règlementaire.

M. STEINBACH demande des informations sur la phrase « l'amende pénale disparaît ».

M. HARMAND répond à M. STEINBACH que cela correspond à la délibération suivante, dans le cadre de la Loi, sur la dépénalisation du stationnement. Pour nous petite collectivité cette dépénalisation n'est pas évidente. C'est un contrat que l'on avait avec VINCI avec deux ASVP payés par les différentes amendes et par VINCI. Tout cela est fini. Il va falloir revoir tout cela à la fin du contrat pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il y a des grosses collectivités comme Metz qui ont déjà bien avancé sur le sujet. M. Krawiec et M. Bocanegra vont dans les différentes réunions à ce sujet mais ce n'est pas simple, c'est encore une chose qui vient de l'Etat qui devait normalement faciliter les choses mais en fait qui complique la vie.

Après avis favorable de la Commission « Participation, Vie Citoyenne et Attractivité de la Ville », réunie le mardi 7 mars 2017, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve les modifications précitées de l'article 23 du contrat de gestion du stationnement payant sur voirie ;
- ✓ Autorise M. le Maire à signer l'avenant n°13 relatif au dit contrat et prendre toutes les mesures nécessaires à son application, budgétairement et financière.

## 10) VIE CITOYENNE : STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE – ETABLISSEMENT DU FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT.

En application des évolutions réglementaires en matière de voirie initiée par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, une redevance forfaitaire d'occupation du domaine public, appelée forfait de post-stationnement, doit être fixée par délibération du Conseil Municipal pour une application au 1er janvier 2018.

Le Forfait de Post-Stationnement (FPS) est exigible en cas de défaut ou d'insuffisance de paiement. Il est proposé de le fixer à 16,00 € sans minoration sur l'ensemble des emplacements payants du territoire de la commune de Toul, afin que l'impact sur l'automobiliste soit de faciliter la rotation sur le stationnement sur voirie et de conserver l'attrait des parcs de stationnement.

Son calcul est déterminé par le montant dont les automobilistes doivent s'acquitter lorsqu'ils décident de payer spontanément la totalité de la période de stationnement autorisé.

M. STEINBACH demande si la commission stationnement va se réunir prochainement pour expliquer tout cela ?

M. HARMAND confirme que M. BOCANEGRA a souhaité réactiver cette commission et donc qu'une réunion va prochainement être programmée.

Après avis favorable de la Commission « Participation, Vie Citoyenne et Attractivité de la Ville », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Institue un forfait de post-stationnement d'un montant de 16 euros, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- ✓ Autorise M. le Maire à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à son application, budgétairement et financièrement.

#### M. VERGEOT présente les deux délibérations suivantes :

# 11) ATTRACTIVITE DE LA VILLE : REAFFIRMATION DE LA CHARTE DE JUMELAGE ENTRE TOUL ET HAMM.

Trente ans se seront écoulés, cette année, depuis la signature de la charte, liant dans un partenariat exemplaire les deux cités de Hamm – Mitte et Toul.

A l'occasion de ce jubilé qui se déroulera tout au long de l'année 2017, il est proposé de procéder à la signature officielle de l'acte renouvelant et réaffirmant les engagements des deux villes sœurs.

Le projet présenté ci-dessous *in extenso*, est naturellement soumis pour la même procédure à nos amis de Hamm- Mitte :

« Nous, Alde HARMAND, Maire de Toul (France) et Peter Raszka, Président du Conseil de Hamm-Mitte (Allemagne), élus par nos concitoyens,

Respectueux des efforts consentis par nos prédécesseurs pour la réussite de notre jumelage, Convaincus de la volonté de nos concitoyens à œuvrer pour la paix, la liberté et la solidarité entre les peuples,

Considérant que l'œuvre de l'Histoire doit se poursuivre dans un monde globalisé, mais que ce monde sera vraiment humain que dans la mesure où les hommes vivront libres, dans des cités libres.

Ce jour, nous nous engageons solennellement à :

Renforcer nos relations actuelles, ainsi que celles de nos concitoyens, à les étendre, les soutenir et les promouvoir par tous les moyens nécessaires,

Œuvrer au renforcement de nos objectifs pour l'entente entre nos villes et nos deux pays, avec pour finalité que chacune trouve respectivement son rôle dans une Europe moderne, prospère et humaine.

Nous sommes profondément convaincus que même 30 années après la signature du serment de jumelage de 1987, la meilleure perspective d'avenir pour les générations futures est celle de l'amitié franco-allemande et de l'approfondissement des relations dans une fraternité européenne. »

Après avis favorable de la Commission « Participation, Vie Citoyenne et Attractivité de la Ville », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce renouvellement et autorise M. le Maire à signer la charte de jumelage entre Toul et Hamm.

## 12) ATTRACTIVITE DE LA VILLE : RAPPROCHEMENT ENTRE LES VILLES DE TOUL ET JAROMER / JOSEVOF EN REPUBLIQUE TCHEQUE.

En janvier 2016 se sont déroulés à Toul, pendant la « Quinzaine Culturelle Tchèque », de nombreuses manifestations culturelles, expositions, concerts, rencontres de toutes sortes, conférences et découvertes gustatives de produits du terroir.

Cette manifestation a été favorisée et rehaussée de la présence de Mme Marie Chatardova, alors Ambassadeur de la République Tchèque à Paris.

Son action et son entregent ont très largement contribué à établir de multiples contacts et des relations entre les citoyens des collectivités de Jaromer et de Toul.

L'attention de Toul a été attirée par Josevof, imposante forteresse administrativement rattachée à la collectivité de Jaromer et qui présente la particularité d'avoir été édifiée par l'ingénieur militaire français, toulois d'origine, Claude – Benoit Duhamel de Querlonde suivant les plans et le génie de Vauban : un intérêt déjà majeur pour la ville, par ailleurs, partie prenante et co-fondatrice du Réseau des Villes Fortifiées de la Grande Région.

Ces premiers contacts très positifs s'inscrivent, par ailleurs, dans le droit fil du Plan d'Action et de Partenariat Stratégique 2014/2018 signé entre la France et la République Tchèque, prévoyant un renforcement du dialogue politique et de la coopération, entre autres, éducative et culturelle.

Toul et Jaromer sont des cités de moins de 20.000 habitants, éloignées de 900 kms, qui disposent d'un patrimoine riche, diversifié et très attractif pour les passionnés de poliorcétique. La région de Hradec Kralove où se trouve Jaromer est à 110 km, à l'est de Prague.

La Ville de Jaromer a déjà adopté une résolution en Conseil municipal explicitant tout l'intérêt porté à une poursuite « approfondie » de la discussion, visant à établir une éventuelle coopération et même l'établissement de relations plus étroites.

M. HARMAND indique que l'on ne parle pas de jumelage. Cela correspond à une demande de leur côté. Il y a des similitudes, il y avait déjà eu par l'intermédiaire des « Amis du Musée », une petite délégation en 2008 / 2009 qui s'était rendu à JOSEVOF.

Après avis favorable de la Commission « Participation, Vie Citoyenne et Attractivité de la Ville », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette démarche et autorise M. le Maire à développer tous les contacts qui puissent favoriser un rapprochement entre les deux collectivités.

Mme LALEVEE donne lecture des décisions suivantes :

### 13) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE CONFORMEMENT A LA DELIBERATION DU 5 AVRIL 2014.

(En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- Convention d'occupation à titre précaire et révocable Casemate Saint Claude n°17 Xavier THOMAS.
- Convention d'intervention d'un agent communal au sein d'une association sportive Serge MAZURE BASKET.
- Convention d'intervention d'un agent communal au sein d'une association sportive JP BERTA FC TOUL.
- Convention d'intervention d'un agent communal au sein d'une association sportive Frédéric HUIN US TOUL ATHLETISME.
- Convention d'intervention d'un agent communal au sein d'une association sportive Didier PETITJEAN -US TOUL AVIRON.
- Convention d'intervention d'un agent communal au sein d'une association sportive Didier ULHRICH -1ère CIE D'ARC DU TOULOIS.
- Convention de mise à disposition des structures sportives Saison 2016/2017 Association sportive DOMMARTIN LES TOUL - Gymnase du Châtelet.
- Convention d'occupation à titre précaire et révocable Casemate Porte de Metz A7 emplacement n°2 -NAGEL Julien.

Arrêté de voirie portant alignement de voirie - Vu la demande en date du 12 décembre 2016 par laquelle Maître TOURRAND-HEMMER demande L'ALIGNEMEMENT de la propriété de M. Samir BOURAOUI, cadastrée section AP 270.

Acceptation d'indemnités de sinistres

N° Sinistre	Objet du sinistre	Compagnie d'assurance	Montant du remboursement
SIN 01/17	Sinistre relatif à la dégradation d'un candélabre rue Champagne à Toul, le 20 juillet 2016	AXA	319.56 €
SIN 02/17	Sinistre relatif à la dégradation d'un panneau et borne incendie, rue de Villey Saint Etienne, le 12 septembre 2016	AXA	380 €
SIN 03/17	Sinistre relatif à la dégradation d'une barrière rue Saint Michel, le 29 septembre 2016	AXA	380 €
SIN 04/17	Sinistre relatif à la dégradation d'un candélabre Place P. Schmidt, le 20 septembre 2016	AXA	380 €
SIN 05/17	Sinistre relatif à la dégradation d'un feu tricolore, Porte de Moselle, le 23 novembre 2016	AXA	1 769 €
SIN 06/17	Sinistre relatif à la dégradation de deux candélabres Av Kennedy, le 12 octobre 2015	AXA	401.37 €
SIN 07/17	Sinistre relatif à la dégradation d'un portail à l'Arsenal, le 28 novembre 2016	AXA	1 028 €

Marchés publics passés en vertu de la délibération du 5 avril 2014

marches publics passes en vertu de la deliberation du 5 avril 2014						
N°	Objet du marché	Titulaire	Montant T.T.C.			
FIN 01/17	Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel				
CP 04/17	Vente d'un broyeur de végétaux hors service et désaffecté	La vente du broyeur de branches pour tracteur inscrit à l'inventaire du patrimoine de la Ville de Toul sous le N°1352 est attribuée à Monsieur Alain FRANÇOIS demeurant 911 rue des Vignes l'Evêque à 54200 ECROUVES	Pour la somme de 50 € (cinquante euros)			
CP 05/17	Marché n° 2017/011 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le diagnostic et la mise en œuvre d'un système de vidéo-protection à la Ville de Toul	INGENIS CONSULTING SARL 21850 SAINT APOLLINAIRE	Pour un montant total de 11 055.00 € HT se décomposant de la façon suivante :  □ Tranche ferme : 3 015.00 € HT soit 3 618.00 € TTC  □ Tranche optionnelle n° 1 : 7 370.00 € HT soit 8 844.00 € TTC  □ Tranche optionnelle n° 2 : 335.00 € HT soit 402.00 € TTC  □ Tranche optionnelle n° 3 : 335.00 € HT soit 402.00 € TTC  □ Tranche optionnelle n° 3 : 335.00 € HT soit 402.00 € TTC  □ Tranche optionnelle n° 1 pour un montant de 10 385.00 € H.T.  Les tranches optionnelles 2 et 3 ne seraient affermies qu'après décision explicite du pouvoir adjudicateur.  Le marché est conclu à compter de sa notification.			
CP 06/17	Maîtrise d'œuvre pour la restauration des bas- côtés de la cathédrale Saint Etienne - Avenant n° 3	DUWIG HUGUES EURL 57950 MONTIGNY LES METZ	L'avenant 3 porte sur un coût supplémentaire pour la consolidation des charpentes en béton armé, destinées à être recouvertes d'ardoises, pour un montant de 20 687.53 € HT			

CP 07/17	Marché n° 2017/013 : Convention de mise à disposition d'emballages de gaz médium et grandes bouteilles	AIR LIQUIDE France INDUSTRIE SA 69794 SAINT PRIEST CEDEX	Pour un montant de 465,00 € H.T. par an et pour une durée de 5 ans à compter du 1er avril 2017
CP 08/17	Marché 2017/002 – Maintenance et assistance du progiciel ATAL II - Avenant n° 1	BERGER-LEVRAULT 31670 LABEGE	L'avenant 1 porte sur un coût supplémentaire pour l'acquisition de licences complémentaires pour un montant annuel de 151.50 € HT
CP 09/17	Marché n° 2017/014 : UGAP - Crédit-bail pour un poids-lourds	LA BANQUE POSTALE SAS 75275 PARIS Cedex 06	Pour un taux de 1.85% et une durée de financement de 7 ans. Montant HT du matériel – Objet du financement en crédit-bail : 96 930.41 € HT

- M. MATTEUDI demande le taux de la ligne de trésorerie et le montant. J'ai bien conscience que cette ligne de trésorerie n'est ouverte qu'en cas de besoin mais il doit bien avoir eu une négociation des conditions.
- M. HARMAND répond à M. MATTEUDI que c'est une ligne de trésorerie d'1 000 000 €, si certaines recettes n'arrivent pas au moment venu.

Le taux d'intérêt applicable est le suivant : Taux de l'Euribor 3 mois + une marge de 0.95%.

- M. BAUER demande à combien s'élève le marché initial des bas-côtés car il y a déjà un avenant à 20 000 €.
- M. HARMAND répond à M. BAUER que la maîtrise d'œuvre se paye au chantier. On a découvert de l'amiante sur les toitures des bas-côtés d'où un surcoût.
- M. GAUVIN indique qu'apparaît un avenant n°3 concernant la consolidation des charpentes en béton armé. J'aimerais savoir le process qui a conduit à un marché public. Qui a conduit à une consultation. Qui a conduit à un appel d'offre. Qui a conduit au choix d'un gagnant. Les travaux n'ont pas été réalisés. Là on parle d'avenant au niveau aux études. Donc ce qui veut dire que c'est discriminant par rapport au concurrent de celui qui a gagné le marché. Cela veut dire que l'étude était mal faite, a conduit à un mauvais chiffrage donc un chiffrage qui peut être sous-estimé par rapport aux futurs travaux. Ce qui veut dire que le moins disant a pu être avantagé au niveau de la consultation. C'est donc une mesure discriminatoire qui peut faire l'objet d'un recours de la part des concurrents.
- M. HARMAND répond à M. GAUVIN que dans le cadre des marchés publics, cela ne fonctionne pas comme cela.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

- M. HARMAND présente les deux délibérations suivantes :
- 14) VŒU DE SOUTIEN AU « MANIFESTE DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE POUR DES COMMUNES FORTES ET VIVANTES AU SERVICE DES CITOYENS » DE L'AMF.

#### Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le Conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

L'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité a adopté lors de son Bureau du 26 janvier 2017 un « Manifeste des maires de France et des présidents

d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains.

Par ailleurs, un rassemblement exceptionnel des Maires de France avec les candidats à l'élection présidentielle se tiendra le 22 mars 2017.

Une charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités a ainsi été élaborée pour le renforcement des libertés locales qui doivent reposer sur des relations de confiance entre l'Etat et s'appuyer sur 4 principes essentiels.

#### Principe n°1

Garantir la place de communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.

#### Principe n°2

L'État doit reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires et mettre fin à la prolifération et à l'instabilité des normes.

#### Principe n°3

État et collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires.

#### Principe n°4

Un pacte financier doit garantir, pour la durée de la mandature de 2017 à 2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités.

Ces principes fondent les 15 engagements demandés par l'AMF aux candidats à l'élection présidentielle pour un véritable contrat de mandature afin de permettre à tous les territoires du pays de porter ensemble une ambition pour la France.

#### Les 15 engagements attendus des candidats à l'élection présidentielle

- 1. Renforcer les communes, piliers de la République décentralisée.
- Fortes et vivantes, les communes, disposant de la clause de compétence générale, obéissant aux principes de libre administration et de subsidiarité, et permettant l'accès à un service public local universel, sont les socles des services de proximité, les garantes de la citoyenneté et les premiers investisseurs publics.
- 2. Conclure un pacte financier actant l'arrêt de la baisse des dotations de l'État pour la mandature, dans le cadre d'une loi d'orientation pluriannuelle propre aux collectivités. Ce pacte devra respecter le principe d'autonomie financière, fiscale et de gestion des collectivités et garantir le soutien de l'État à l'investissement public local, en particulier du bloc communal.
- 3. Mettre en œuvre ce pacte financier par une loi de finances annuelle spécifique aux collectivités retraçant l'ensemble des relations budgétaires et fiscales avec l'État.
- 4. Reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires dans la définition et la mise en œuvre des politiques nationales et européennes les concernant (éducation, santé, mobilités, haut débit et téléphonie, emploi, environnement, culture, sport...), à commencer par l'élaboration de la trajectoire pluriannuelle des finances publiques transmise à l'Union européenne.
- 5. Stabiliser les réformes institutionnelles tout en donnant plus de liberté, de capacité d'initiative et de souplesse aux collectivités. Les organisations territoriales doivent pouvoir être adaptées à la diversité des territoires.

- 6. Ne plus imposer aux collectivités des dépenses nouvelles sans ressources nouvelles. Quand l'État impose des dépenses, il doit les financer ou en réduire d'autres à due proportion. Le respect de l'article 40 de la Constitution doit être effectif pour les collectivités.
- 7. Concrétiser des réformes financières majeures, pour plus de justice entre les territoires : une loi spécifique pour réformer la DGF, la modernisation du système fiscal et la refonte des bases ; des principes et des modalités d'une juste péréquation témoignant de la solidarité nationale et entre collectivités, et prenant mieux en compte les ressources et les charges réelles.
- 8. Veiller à l'exercice par l'État de ses compétences régaliennes, en étroite coordination avec les maires.
- 9. Stopper la prolifération et l'instabilité normative en améliorant la qualité des textes qui doivent donner plus de liberté aux acteurs locaux, dans le cadre d'objectifs partagés. La simplification est un impératif national.
- 10. Garantir et moderniser le statut de la fonction publique territoriale. Mieux associer les employeurs publics territoriaux aux décisions concernant leurs agents.
- 11. Définir et porter une véritable politique d'aménagement du pays afin d'assurer un égal accès des populations aux services publics, de corriger les inégalités et de garantir des complémentarités entre territoires métropolitains, urbains et ruraux, de métropole comme d'Outre-mer, en veillant aux fragilités grandissantes de certains d'entre eux.
- 12. Soutenir et accompagner les collectivités dans la transition écologique et énergétique, et amplifier le développement indispensable des transports collectifs et des mobilités innovantes.
- 13. Garantir rapidement une couverture téléphonique et numérique performante dans tous les territoires.
- 14. Développer l'intercommunalité, issue des communes, dans le respect du principe de subsidiarité, sur la base d'un projet de territoire et sans transferts de compétence imposés. L'élection au suffrage universel des conseillers communautaires par fléchage communal doit être conservée afin d'assurer la juste représentation des populations et la légitime représentation de chaque commune.
- 15. Promouvoir la diversité des formes de coopération et de mutualisation adaptées aux différents territoires et faciliter la création volontaire de communes nouvelles.

Sur la base de ces 15 engagements, un contrat de mandature ambitieux doit être négocié avec les associations nationales représentatives d'élus locaux, dans le cadre d'un dialogue impulsé au plus haut niveau de l'État. Ce contrat définira des objectifs partagés entre l'État et les collectivités locales, avec le pacte financier correspondant.

- M. GAUVIN indique que c'est bien cette période des vœux, ce sont les élections, mais il faut savoir que les éléments qui sont là ne sont pas conformes au TFUE, non conformes au Traité 2007/2017. C'est donc non recevable.
- M. HARMAND répond à M. GAUVIN que l'AMF a un service juridique un peu plus compétent que lui.
- M. GAUVIN ajoute que le Maire n'est rien par rapport à l'Europe. Ce ne sont plus les Maires de France qui dirigent mais l'Europe. Il demande si on sait ce qu'est la TFUE ?

Mme LAGARDE indique ne pas comprendre l'intervention de M. GAUVIN.

M. HARMAND répond à Mme LAGARDE qu'il n'y a pas qu'elle qui ne comprend pas.

M. GAUVIN explique que le TFUE correspond au Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne. Malheureusement on ne peut se soustraire aux Lois qui sont imposées par la Commission Européenne de Bruxelles. Cela veut dire que les Maires peuvent faire ce qu'ils veulent, si cela n'est pas conforme aux exigences de Bruxelles, cela ne vaut rien.

M. HARMAND ne voit pas le rapport avec l'engagement du pacte financier sur les collectivités. C'est un choix gouvernemental et non européen.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, soutient le manifeste de l'AMF.

### 15) VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE LE RETRAIT DE POSTES D'ENSEIGNANTS A TOUL A LA RENTREE 2017.

Considérant le projet de carte scolaire annoncé par arrêté du Directeur Académique des services de l'Education Nationale en date du 15 février 2017, entraînant le retrait de 3 postes dans les écoles de la Ville de Toul pour l'année 2017-2018 (Ecole maternelle Jeanne d'Arc, Ecoles élémentaires Moselly et Pierre et Marie Curie);

Considérant la forte contribution que la Ville apporte à l'éducation et à la lutte contre l'échec scolaire dans une logique d'égalité des chances, à travers les moyens qu'elle met en œuvre : gratuité des fournitures scolaires, gratuité des NAP, développement des prises en charge par le Dispositif de Réussite Educative, mise en place d'accueils périscolaires multiples, mise en œuvre de projets pédagogiques par le Centre Socioculturel en centres de loisirs, travail sur la parentalité avec les familles à travers le Réseau d'Ecoute et d'Appui à la Parentalité ; Considérant l'attention particulière dont doivent faire l'objet certaines situations familiales compliquées (pour des raisons sociales, de santé, de handicap, de conditions éducatives difficiles).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, affirme que les retraits de postes envisagés mettent à mal le travail concerté des enseignants, des associations et des services municipaux dédiés. Le Conseil municipal, à l'unanimité, affirmer son soutien à la mobilisation en cours des parents et des enseignants.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, demande que les suppressions de postes, entraînant des fermetures de classes, soient revues à la lumière des éléments évoqués ci-avant, pour garantir aux élèves Toulois, ainsi qu'aux équipes pédagogiques, des conditions d'apprentissage et d'enseignement de qualité.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h45.

Alde HARMAND Maire de Toul

Conseiller départemental de Meurthe & Moselle